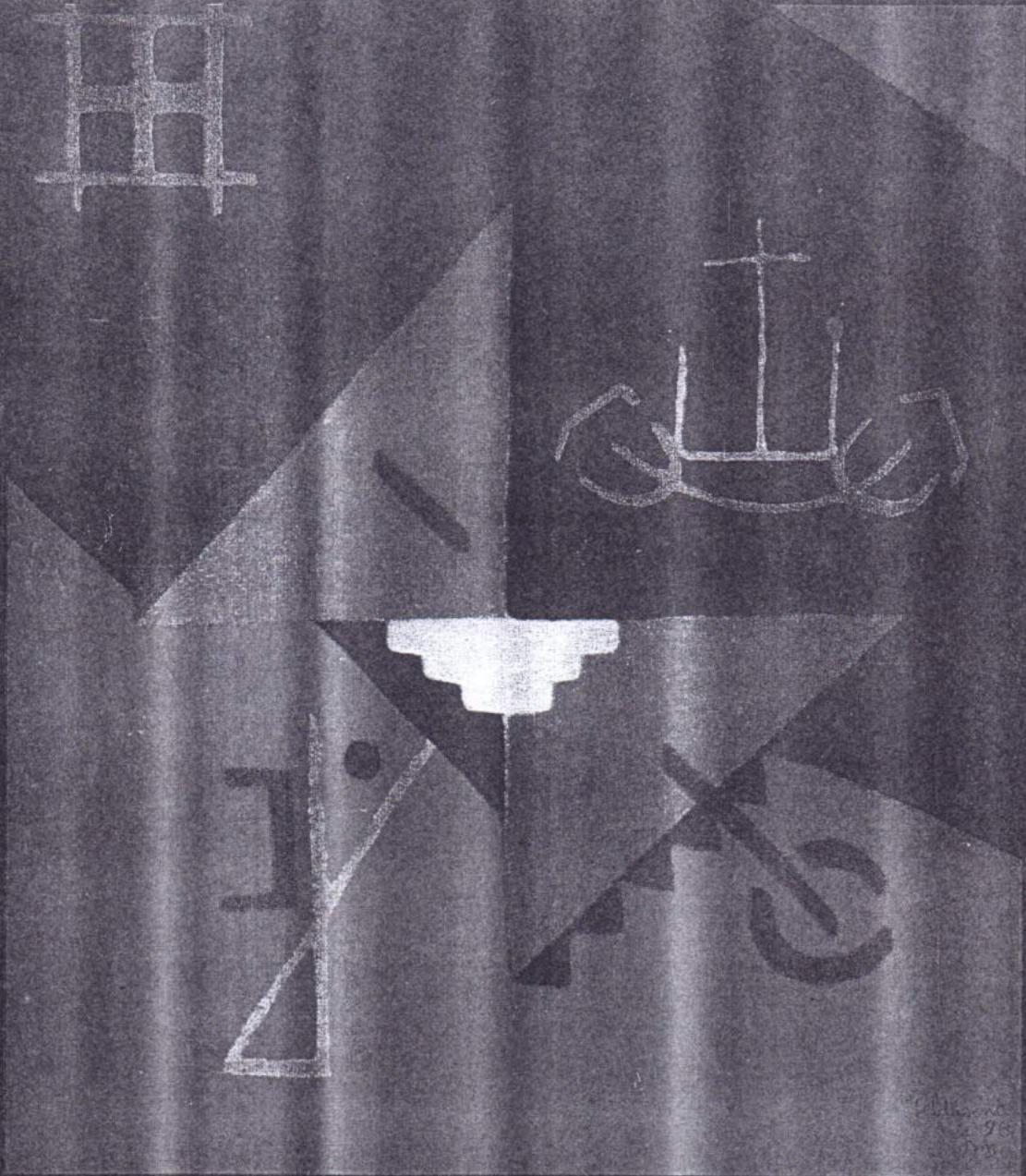


DEUXIEME

CONGRÈS MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIGH



ⵏ ⵙⵓⵍⵎⴰⵏ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ ⵏ ⵓⵎⴰⵣⵉⵖ ⵏ ⵓⵎⴰⵣⵉⵖ ⵏ ⵓⵎⴰⵣⵉⵖ ⵏ ⵓⵎⴰⵣⵉⵖ

Lyon - France
13, 14, 15 août 1999

Comité d'Organisation : Associations Achal (Ain), Amazigh (Grenoble),
ACBS (St-Etienne), Awal (Lyon), Temoust (Lyon), Tilelli (St-Priest)

CONGRES MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIT

ⵏ ⵔⵓ ⵏ ⵉⵏⵏⵉⵏ ⵏ ⵉⵏⵏⵉⵏ ⵏ ⵉⵏⵏⵉⵏ

C.M.A BP 60 - 75861 Paris cedex 18

Tel/Fax : 33.4.76.25.85.86 - email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

www.congres-mondial-amazigh.org



Melilla, le 20/09/1999

A toutes les associations membres du CMA

Istma, Aytma,
Azul fellawent, azul fellawen,

Le *Congrès Mondial Amazigh* a tenu, dans les délais prévus statutairement sa 2^{ème} assemblée générale les 13,14,15 août 1999 à Lyon. Des délégations venues de 12 pays de Tamazgha et de la diaspora ont participé aux travaux de ce congrès qui s'est déroulé dans une ambiance particulièrement sereine. Invités par le CMA, des artistes plasticiens, musiciens, comédiens ont également animé et enrichi par leurs prestations artistiques, ces journées de travail et de réflexion. Le CMA tient à les remercier de leur contribution bénévole.

Au nom du CMA et en mon nom personnel, je tiens également à remercier les membres du comité local d'organisation qui, sous l'égide du comité préparatoire, se sont résolument investis dans la mise en place des conditions tant techniques que matérielles nécessaires à la tenue du congrès. Le succès des assises de Lyon repose pour une large part sur leur dévouement, la qualité de leur travail et leur disponibilité de tout instant.

Je tiens aussi à remercier profondément tous les membres du Conseil Fédéral qui m'ont accordé leur confiance afin d'assumer dans la transparence cette grande et noble responsabilité qu'est la présidence du CMA.

Je peux affirmer que ce 2^{ème} congrès du CMA à Lyon a été une réussite pour plusieurs raisons :

- Le sens des responsabilités et l'esprit constructif des délégués qui ont tenu à placer l'intérêt de Tamazight et du CMA au dessus de toutes considérations quelles qu'elles soient,
- l'ambiance du congrès, particulièrement conviviale et fraternelle,
- pour la 1^{ère} fois, la participation d'une forte délégation algérienne,
- les instances (BM et CF) démocratiquement élues à Lyon sont représentatives de toutes les régions, notamment de Tamazgha,
- l'initiative de décentraliser le CMA afin de le rapprocher davantage du terrain, par la création de 3 vice-présidences régionales.

Le CMA repart ainsi conforté, consolidé dans ses structures, confiant en l'avenir et déterminé à accentuer le combat pour la restauration de notre identité amazighe.

Etant persuadé que l'issue victorieuse de notre combat repose en grande partie sur notre union, je saisis l'occasion de cette lettre pour affirmer que ma première priorité est de réunir toutes les forces, toutes les potentialités susceptibles de contribuer à faire du CMA une instance incontournable sur la scène internationale concernant la question amazighe et une Organisation dynamique de défense de tous les droits des communautés amazighes où qu'elles se trouvent.

Notre identité amazighe est menacée de toutes parts, nos droits les plus élémentaires sont bafoués, nos légitimes revendications ignorées, parce que nous sommes dispersés, séparés, désunis. Il devient donc urgent et d'une importance vitale de se donner la main, aussi bien à l'échelon national qu'international. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur tout, mais soyons le au moins sur l'essentiel. C'est la condition de notre survie.

Au cours des 3 prochaines années, le CMA fera tout son possible pour être plus proche des associations, davantage présent sur le terrain, ouvert à toutes propositions et soutiendra toutes initiatives allant dans le sens de nos objectifs fondamentaux : la défense et la promotion de l'amazighité. Les instances actuelles du CMA ne ménageront aucun effort pour concrétiser les recommandations de l'AG de Lyon.

Dans l'immédiat, le CMA sera présent autant que possible à tous les rendez-vous internationaux portant sur les thèmes de l'identité, de droits de l'homme ou du développement. Ainsi, par exemple, le CMA participera les 21,22,23 septembre 99 au Conseil de l'Europe à Strasbourg aux Assises Méditerranéennes ayant pour thème « La paix en Méditerranée par la solidarité et l'interculturalité » et fin octobre à l'ONU à Genève au sujet des questions de propriété intellectuelle et des droits des peuples autochtones.

Le CMA tient également à voir se réaliser dans les délais prévus, la proposition de l'association Azarug (Canaries), approuvée par l'AG de Lyon, de réunir les **1ères assises de la jeunesse amazighe**, qui devraient donner naissance au *Congrès Mondial de la Jeunesse Amazighe* (CMJA). Nous considérons ce projet comme un projet d'une très haute importance car il est synonyme de la préparation de notre avenir.

Plusieurs colloques internationaux sur la langue amazighe sont déjà prévus ainsi que la publication d'un bulletin d'information du CMA, bien entendu largement ouvert aux associations membres.

A côté des projets concrets à réaliser, nous serons vigilants quant aux atteintes aux droits et aux intérêts des amazighs dans les différentes régions et nous maintiendrons nos exigences concernant la reconnaissance officielle de tamazight en tant qu'identité, culture et langue dans les pays de Tamazgha. En Europe, avec le mouvement associatif, nous revendiquerons la reconnaissance de Tamazight comme langue minoritaire.

Tudert i CMA,
Tudert i tmazight.

Le Président,
Rachid RAHA AHMED

S T A T U T S

Article 1: CONSTITUTION DU C.M.A

Le quatre septembre 1995 une organisation internationale est constituée entre les adhérents aux présents statuts réunis en assemblée générale à Saint Rome de Dolan (France), sous le nom de Congrès Mondial Amazigh (C.M.A).

Cette organisation est régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901.

Article 2 : SIEGE DU C.M.A

Le siège du C.M.A est situé à Paris. Il ne peut être transféré que sur décision du Bureau Mondial.

Article 3 : NATURE DU C.M.A

Le Congrès Mondial Amazigh est une organisation non gouvernementale internationale, indépendante vis-à-vis des gouvernements et des partis politiques.

Article 4 : OBJECTIFS ET MOYENS

Le C.M.A vise par des moyens pacifiques et légaux les objectifs suivants :

- a - défendre et promouvoir l'identité culturelle de la nation amazighe et soutenir son développement dans tous les domaines à l'intérieur comme à l'extérieur de Tamazgha,
- b - œuvrer pour la reconnaissance officielle (constitutionnalisation, institutionnalisation) de l'identité, la culture et la langue amazighes.
- c - promouvoir et moderniser la langue et la culture amazighes (littérature, arts, ...etc.),
- d - élaborer et réaliser des projets de formation et d'enseignement en langue amazighe,
- e - établir des liaisons entre les Amazighs dans tous les domaines et coordonner leurs actions au niveau international,
- f - créer et promouvoir des moyens de communication :
 - édition (journaux, périodiques, livres, revues, etc.)
 - audio (cassettes, radios, etc.)
 - audiovisuel (cinéma, T.V, vidéo, etc.).
- g - entreprendre toute action en vue de défendre les droits de la femme et de préserver les enfants amazighes des phénomènes d'acculturation
- h - réhabiliter l'histoire et la civilisation amazighes au niveau de l'enseignement, de la recherche scientifique et du patrimoine (musées, monuments historiques, sites archéologiques, etc.)
- i - interpellier les organisations internationales compétentes sur la nécessité de protéger et de valoriser le patrimoine civilisationnel amazigh,
- j - déployer les efforts nécessaires pour disposer de fonds servant à financer les projets,
- k - défendre et promouvoir les valeurs de démocratie et de droits de l'homme , développer les échanges entre le peuple amazigh et les autres peuples en privilégiant la rationalité, la relative et la modernité.
- l - défendre et promouvoir les droits sociaux, économiques et politiques des communautés amazighes.

Article 5 : LES MEMBRES DU C.M.A

A- sont membre du CMA :

les associations adhérentes selon les modalités définies dans le règlement intérieur, à condition :

- que leurs statuts, présentés au C.M.A, stipulent qu'ils ont pour but de servir la culture, la langue et l'identité amazighes.
- qu'elles soient indépendantes à l'égard des gouvernements et des partis politiques
- qu'elles adhèrent aux principes du C.M.A,
- qu'elles s'acquittent de leurs cotisations,
- qu'elles justifient d'une durée probatoire de deux ans à compter de leur enregistrement officiel auprès des autorités compétentes,
- qu'elles déposent annuellement un rapport d'activité auprès du C.M.A.

B - seules ont droit de vote les associations membres à raison d'une voix par association. Les Amazighs privés dans leur pays du droit de création d'associations peuvent exceptionnellement être représentés par des personnes intuitu personae.

C - les sections d'associations peuvent se faire représenter en qualité d'observateurs sans droit de vote.

D - la cotisation des membres du C.M.A est fixée à 120 \$ US par an ou son équivalent.

E - des individus peuvent être membres d'honneur du C.M.A si les instances dirigeantes les y autorisent.

Article 6 : LES ORGANES DU C.M.A

- le Congrès Général (CG)
- le Conseil Fédéral (CF)
- le Bureau Mondial (BM)
- les Structures Locales,
- les Commissions Spéciales

Article 7 : LE CONGRES GENERAL (C.G)

Le C.G. ordinaire se réunit tous les trois ans et exceptionnellement à la demande des deux tiers des associations membres ou des deux tiers des membres du Conseil Fédéral.

Le Congrès Général se compose des délégués des associations.

Le Bureau Mondial fixe le nombre de délégués en considérant que chaque association doit être représentée par cinq personnes au maximum.

Le Bureau Mondial prépare le Congrès Général. Il dresse son ordre du jour et fixe, un an à l'avance sa date et son lieu de réunion.

Les associations membres participent à la mise au point de l'ordre du jour par leurs suggestions à condition qu'elles les communiquent au Bureau Mondial au moins trois mois avant la tenue du congrès.

Le C.M.A exerce son autorité conformément aux directives du Congrès Général.

La majorité absolue des associations membres présentes au Congrès Général suffit pour prendre des décisions sauf l'abrogation ou l'annulation de la loi fondamentale qui nécessite la majorité des deux tiers, le vote ne se pratique qu'après les tentatives de consensus. Les modalités de vote sont laissées au pouvoir du Congrès Général à l'occasion de chacune de ces tenues.

Le quorum pour la tenue du Congrès Général nécessite la présence de la majorité absolue des associations membres.

Article 8 : LE CONSEIL FEDERAL (CF)

1 - composition :

Le Conseil Fédéral se compose de trente-neuf membres au maximum désignés par les associations de chaque pays. Ces désignations sont entérinées par le Congrès Général. Elles doivent tenir compte de la diversité des populations amazighes dans son sens le plus large parmi les congressistes présents:

- 10 représentants pour le Maroc,
- 10 représentants pour l'Algérie,
- 10 représentants pour la diaspora,
- 03 représentants pour les îles Canaries,
- 04 représentants Touaregs,
- 02 représentants pour la Libye.

2- réunions du Conseil Fédéral :

Le Conseil Fédéral se réunit une fois par an et extraordinairement selon les circonstances sur convocation du Bureau Mondial, ou à la demande de la majorité des membres du Conseil Fédéral.

Le quorum pour la tenue de la réunion du C.F nécessite la présence de la majorité des membres du Conseil Fédéral, sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation à quarante jours d'intervalle au moins. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est exigé.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

3 - compétences du conseil fédéral :

Le Conseil Fédéral élit le Président en son sein, il ne peut le démettre qu'à la majorité des deux tiers des membres du Conseil Fédéral.

Le Conseil Fédéral arrête la politique générale du Congrès Mondial Amazigh selon les directives du Congrès Général et le programme annuel. Le Président exécute ce programme, assisté des membres du Bureau Mondial.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement du Président un nouveau Président sera élu par le Conseil Fédéral parmi les trois vice-présidents.

Le Conseil Fédéral constitue des commissions de travail. Il statue sur l'admission des nouveaux membres et peut suspendre provisoirement pour faute grave un membre. La décision définitive sera prise par le Congrès Général après procédure contradictoire.

Article 9 : LE BUREAU MONDIAL (B.M)

Le Bureau Mondial est nommé par le conseil fédéral en son sein.

Le Bureau Mondial se compose de 11 membres de différents pays élus par le Conseil Fédéral :

- un Président
- trois vice-présidents, un vice-président pour chaque région.
- un secrétaire général.
- un secrétaire général adjoint.
- un trésorier.
- un trésorier adjoint.
- trois chargés de mission.

Le Bureau Mondial est chargé de l'exécution des décisions, des résolutions et prend des initiatives en vue de réaliser les objectifs du Congrès.

Le Bureau Mondial a un compte bancaire au nom du C.M.A dont les documents portent obligatoirement deux signatures : celle du Président et celle du trésorier ou du trésorier adjoint.

Un état financier doit être communiqué à chaque association en fin d'année.
Toutes les associations membres ont droit de vérification du compte du CMA.

Le Bureau Mondial présente au C.G. un rapport moral et financier suivi de débats pour approbation.

Article 10 : RESSOURCES DU CMA

Les fonds du CMA se composent :

- des cotisations de ses membres,
- des dons, subventions des Etats, des organismes et individus à condition qu'aucune pression ne soit exercée sur le C.M.A quant à l'utilisation de ces fonds,
- des revenus des activités et productions du CMA.

Article 11 : DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, si il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au Décret du 16 août 1901. Il sera versé à une organisation ayant les mêmes objectifs que le C.M.A à savoir, la défense et la promotion de l'identité amazighe.

Procès Verbal de l'assemblée générale du CMA
Lyon, 13-14-15 août 1999

(résumé)

Vendredi 13 août 1999

L'ouverture solennelle du 2ème congrès mondial amazigh s'est effectuée à 9h30, en présence des délégués, invités, artistes et la presse.

Le Président par intérim Monsieur Abdoulahi ATTAYOUB a prononcé une locution de bienvenue avant d'inviter les représentants de chaque délégation à prendre la parole afin de présenter l'état de l'amazighité dans chacune des régions de Tamazgha et de la diaspora. Ainsi, des représentants du Maroc, Algérie, Canaries, Libye, Touaregs, Espagne, France, Pays Bas, Norvège, ont apporté leurs témoignages sur la situation de Tamazight dans chacun des pays.

A 14h00, les travaux ont repris en séance plénière en présence des seuls délégués des associations et des observateurs.

Le Comité Préparatoire du 2^{ème} congrès du CMA distribue aux congressistes la proposition d'ordre du jour (annexe 1) et des informations pratiques sur le déroulement du congrès (annexe 2).

Le Président par intérim Mr Abdoulahi ATTAYOUB présente au nom du BM, le rapport moral (annexe 3). Un débat s'est ensuite ouvert entre les délégués et le BM, questionné quant au bilan des instances du CMA et aux problèmes vécus par le CMA ces derniers mois.

Le rapport moral a ensuite été approuvé par la majorité des délégués.

Monsieur Ahcène BOZETINE, trésorier adjoint, a ensuite présenté le rapport financier (documents comptables et rapport en annexe 4).

Des éclaircissements sur la situation financière du CMA ont ensuite été demandés par les délégués, auxquels a répondu le trésorier adjoint.

Le rapport financier soumis au vote a ensuite été approuvé par la majorité des délégués.

Aussitôt après, le Bureau Mondial et le Conseil Fédéral démissionnent.

Après la pause du dîner, les travaux en assemblée générale reprennent à 21h00.

L'AG a procédé à l'élection du bureau provisoire qui dirigera les travaux du congrès ; le bureau provisoire se présente comme suit :

- Président : Monsieur Brahim AKHIATE
- Vice-présidente : Mademoiselle latifa MOUSSAOUI
- Secrétaire : Monsieur Roumar AG IBBA
- Secrétaire adjoint : Monsieur ALI KHADDAOUI
- Scrutateurs :- Mrs Hassan OUZZATE, Mouloud BOUDDA, Salem MEDJEBER.

Il a été ensuite procédé à la constitution des différentes commissions.

Plusieurs propositions ont été émises, après discussion et débats, 4 commissions ont été retenues par l'Assemblée générale :

- 1) Communication – Relations internationales et Droits de l'Homme
- 2) Finances et ressources humaines
- 3) Stratégie et perspectives
- 4) Organisation

Un comité a été parallèlement constitué pour préparer un projet de déclaration finale.

Chaque délégué s'est inscrit dans une de ces commissions, chacune d'elles devant se réunir toute la journée du 14 août 1999 afin de débattre et faire des propositions concrètes à l'assemblée générale.

Samedi 14 août 1999

Avant d'entamer ses travaux, chaque commission a élu un président et un ou deux rapporteurs. Les travaux en commission ont duré de 9h00 à 17h00. À l'issue des travaux un rapport a été rédigé par le président et les rapporteurs.

A 21h00, le président ou le rapporteur de chaque commission a présenté le rapport à l'assemblée générale qui l'a débattu, amendé avant de l'adopter définitivement.

Vous trouverez dans ce dossier les rapports des 4 commissions.

Dimanche 15 août 1999

A partir de 9h00, élection des membres des instances du CMA.

Conseil Fédéral (39 membres) :

Chaque délégation s'est retirée à huis clos pour élire ses représentants au Conseil Fédéral :

- 10 représentants pour l'Algérie
- 10 représentants pour la diaspora
- 10 représentants pour le Maroc
- 3 représentants pour les Canaries
- 4 représentants pour Touaregs
- 2 représentants pour la Libye

A 11h00, présentation du nouveau Conseil Fédéral à l'assemblée générale qui l'a entériné à l'unanimité.

L'assemblée générale a ensuite voté à l'unanimité des membres présents une motion dont copie ci-jointe .

Composition du CF élu :

Maroc

- M'bark EL KAOUKAB
- Farid CHOUKRI
- Mohamed HENDAINE
- Abdelmajid TAGOULA
- Moussa AGHARBI
- Mustapha BEN AMAR
- Brahim AKHIATE
- Jamaa FARDI
- Hassan ID BALKASSM
- Ali KHADDAOUI

Algérie :

- Mohamed SI BELKACEM
- Chabane AMEUR
- Ahcene LARABI
- Nour OULD AMARA
- Smail MABED
- Noureddine MOUDJEB
- Mehana IKHERBOUCHENE
- Rachid CHERFI
- Matouk ZINET
- Saad ZAMOUCHE

Diaspora :

- Rachid RIDOUANE ZIRI
- Rachid RAHA AHMED
- Khadija BOULMEDARAT
- Abdoulahi ATTAYOUB
- Ahcène BOZETINE
- Louisa KHATI
- Mohamed AMALLOUL
- Abdessamad LAOUKILI
- Mohamd Oramdane KHACER
- Belkacem LOUNES

Touaregs :

- Halimatou OULET ASSALEH
- Moussa AG MOUSTAPHA
- Roumar AG IBBA
- Sidi Ham AG MOHAMED

CONGRES MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIG

ⵓ ⵔⵓ ⵏ ⵉⵏ ⵏ ⵉⵏ ⵏ ⵉⵏ ⵏ ⵉⵏ ⵏ ⵉⵏ

Congrès Mondial Amazigh B.P 25 – 75660 Paris cedex 14 – France Tel/Fax 33.4.76.25.85.86
E.mail : Congres.Mondial.Amazigh@wanadoo.fr

C O M M U N I Q U E

Le *Congrès Mondial Amazigh* s'est réuni en assemblée générale ordinaire les 13,14 et 15 août 1999 à Lyon.

Plus de 200 personnes, délégués d'associations, invités et artistes des différentes régions de Tamazgha (Canaries, Maroc, Algérie, Mali, Niger, Burkina Faso, Libye) et de la diaspora (Espagne, France, Pays Bas, Norvège, Allemagne) ont pris part à ce second rassemblement historique interamazigh.

Malgré des débats intenses et passionnés, les travaux du congrès se sont déroulés dans une ambiance particulièrement chaleureuse et empreinte de sérénité. Les délégués ont adopté des propositions concrètes présentées par les commissions mises en place par l'assemblée générale :

- 1- Commission stratégie et perspectives
- 2- Commission communication et relations internationales et droits de l'homme
- 3- Commission finances
- 4- Commission organisation.

L'assemblée générale a également procédé à l'élection des membres des instances dirigeantes du *Congrès Mondial Amazigh* dont le mandat est désormais porté à 3 ans. Le Conseil Fédéral reste composé de 39 membres répartis selon la configuration prévue par les statuts.

Le nouveau Bureau Mondial se compose comme suit :

- Mr Rachid RAHA AHMED, *Président*
- Mr Hassan IDBELKASSM, *Vice-Président*
- Mr Gustavo RODRIGUEZ, *Vice Président*
- Mr Mohamed SI BELKACEM, *Vice Président*
- Mr Belkacem LOUNES, *Secrétaire Général*
- Mme Khadija BOULMEDARAT, *Secrétaire Générale Adjointe*
- Mr Ahcène BOZETINE, *Trésorier*
- Mr Saad ZAMOUCHE, *Trésorier Adjoint*
- Mr Abdoulahi ATTAYOUB, *Chargé de Mission*
- Mr Sidi Ham AG MOHAMED, *Chargé de Mission.*

Après avoir pris connaissance de la campagne de désinformation concernant le congrès de Lyon, l'assemblée générale a regretté et déploré l'attitude de certains ex-membres du CMA et a demandé au nouveau Bureau Mondial d'engager toute action légale en vue de préserver l'intégrité juridique et morale du *Congrès Mondial Amazigh*.

Les délégués participant à l'assemblée générale de Lyon ont par ailleurs réaffirmé leur ferme détermination à poursuivre le combat par tous moyens légaux et pacifiques et ce, jusqu'à la restauration effective des droits inaliénables du peuple amazigh. Ils appellent chaque amazigh à affirmer et à marquer son identité dans chacun de ses actes de la vie quotidienne.

Le *Congrès Mondial Amazigh* est une Organisation Internationale Non Gouvernementale qui inscrit sa mission dans le respect des valeurs universelles : démocratie, respect mutuel, droits de l'homme. Il reste fermement attaché à son indépendance vis-à-vis des Etats et des organisations politiques.

Lyon, le 16 août 1999

Le Bureau Mondial du CMA.

resteront des vœux pieux ou de la pire démagogie si le pouvoir continue à agir par le déni de justice, par l'exclusion, et même par la menace à l'encontre de ceux qui revendiquent simplement leur droit de vivre leur diversité culturelle et linguistique, d'être ce qu'ils sont, d'être ce qu'ils ont toujours été, des *imazighen*, des hommes libres.

Nous l'avons toujours dit, nous le réaffirmons aujourd'hui, la construction de la société sur des bases saines et solides, passe inéluctablement par la réconciliation du peuple algérien avec les déterminants fondamentaux de son identité : son histoire plusieurs fois millénaire, sa culture et sa langue amazighes.

Le *Congrès Mondial Amazigh* est persuadé que c'est en étant eux-mêmes, avec leurs spécificités historiques, culturelles et linguistiques que les algériens pourront conduire de façon harmonieuse leur développement socio-économique.

Il est donc urgent, et de la responsabilité du chef de l'Etat de mettre définitivement la question identitaire à l'abri de toute spéculation politicienne en l'assumant pleinement et officiellement. Si Mr Bouteflika ambitionne d'être le président de tous les algériens, s'il veut garantir l'unité nationale, s'il veut construire le pays sur des bases réellement démocratiques, alors il doit rompre immédiatement et définitivement avec les discours et les pratiques discriminatoires à l'égard de l'amazighité de l'Algérie.

La reconnaissance du statut de langue nationale et officielle pour tamazight – statut devant permettre ensuite la mise en place de moyens adéquats afin d'assurer un enseignement effectif, efficace et généralisé de la langue amazighe et l'usage de tamazight dans toutes les relations entre l'administration et le citoyen – sera l'unique preuve qui indiquera si Mr Bouteflika est porteur d'une volonté sincère de faire « revivre l'espoir et édifier une société de justice et de progrès » ou au contraire témoignera d'un retour à une politique sinistrement connue, fondée sur le tout unique : Langue unique, religion unique,...et la répression.

En tout état de cause, le *Congrès Mondial Amazigh*, Organisation Internationale non Gouvernementale de défense des intérêts et des droits fondamentaux de la nation amazighe demeure, aux côtés du mouvement amazigh, plus que jamais vigilant et ne laissera passer aucune occasion pour dénoncer les atteintes à l'égard de l'amazighité et de son droit inaliénable à sa libre expression et à son épanouissement, sous toutes ses formes.

Le *Congrès Mondial Amazigh* appelle toute organisation algérienne, toute association et tout citoyen attachés aux principes de démocratie et de respect des Droits de l'Homme, à être solidaires avec les revendications pour la reconnaissance officielle de l'identité amazighe de l'Algérie.

Paris, le 5 septembre 1999

Le Bureau du CMA.

CONSEIL DE L'EUROPE

Ières Assises de la Méditerranée

« La paix par la solidarité et l'interculturalité »

Strasbourg, Palais de l'Europe, 21-22-23 septembre 1999

Intervention prononcée par Belkacem LOUNES, secrétaire général du CMA.

Mr le Président,
Mesdames, Messieurs.

Le *Congrès Mondial Amazigh* (CMA) que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui est une ONG fondée en 1995 par des associations culturelles amazighes de Tamazgha (Afrique du Nord), d'Europe et d'Amérique.

Les amazighs sont davantage connus sous la dénomination de « berbères » et ce, depuis l'époque Romaine. Cependant nous préférons nous appeler « amazighs », nom que nous nous sommes donnés depuis nos origines et qui signifie « hommes libres ».

Le CMA a pour mission de coordonner l'action des associations membres, d'interpeller les gouvernements et d'alerter l'opinion publique et les institutions internationales sur la réalité des problèmes économiques, sociaux, culturels et politiques du peuple amazigh et en particulier les atteintes à ses droits culturels et linguistiques.

Le CMA a tenu à être présent à ces assises méditerranéennes consacrées à la « Paix par la solidarité et l'interculturalité » afin d'apporter sa modeste contribution pour que l'effort humain soit davantage consacré à chercher les voies et moyens d'aboutir au bien être de chacun.

La paix, le développement tant souhaités ne peuvent cependant être construits durablement s'ils ne sont pas fondés sur les valeurs de respect mutuel, de liberté, de tolérance et de démocratie.

Le peuple amazigh, peuple autochtone d'Afrique du Nord, possède un immense territoire allant de Siwa en Egypte aux Iles Canaries qui a toujours servi de carrefour des échanges commerciaux, humains et culturels entre les riverains de la Méditerranée, et même au delà. Cependant, l'histoire n'a pas suffisamment retenu la contribution des amazighs en tant que tels, car ils se sont le plus souvent manifestés sous d'autres étandards : la chrétienté, l'islamité,...

Aujourd'hui, le peuple amazigh connu pour sa discrétion, son sens de l'accueil et sa générosité, fait l'amère constat qu'il a été abusé : Son histoire ignorée ou falsifiée, son existence niée, victime d'une politique de marginalisation systématique, son identité interdite de liberté d'expression et combattue par tous les gouvernements.

Dans tous les Etats d'Afrique du Nord, de l'Egypte au Maroc en passant par la Libye, la Tunisie, l'Algérie, c'est la même politique de négation implacablement appliquée au nom d'une idéologie pan-arabiste et islamiste qui vise tout simplement à effacer le fait amazigh dans cette région. Au cours de ces dernières décennies, plusieurs centaines de ceux qui ont osé revendiquer ou parfois seulement exprimer publiquement leur amazighité ont vu leur carrière professionnelles brisée, ont été frappés, emprisonnés, exilés ou assassinés.

Une autre stratégie est également cyniquement mise en œuvre : affamer le peuple pour le rendre malléable à merci. Aussi, les régions amazighophones frondeuses sont volontairement privées d'investissements économiques, avec pour résultat le développement de fléaux tels que la pauvreté, le chômage et l'émigration légale ou illégale.

Les populations de ces régions qui ne réclament que de pouvoir vivre librement leur identité, sont également montrées du doigt par les plus hautes instances de l'Etat comme sujets de « discordie » nationale, jouant ainsi le jeu de la division porteuse de graves dangers pour la cohésion de la société et sa stabilité.

Dans des pays qui se présentent comme des pays démocratiques, comme l'Algérie ou le Maroc, sans parler de la Libye, l'élémentaire du droit de la personne humaine n'est pas respecté. A titre d'exemple, au Maroc la loi interdit aujourd'hui aux parents de donner des prénoms amazighs à leurs enfants et en Algérie il est interdit de communiquer en public dans une autre langue que l'arabe, ce qui exclut de fait, la langue amazighe parlée pourtant par plus de trente millions de citoyens, principalement dans ces deux pays.

Aux iles Canaries, la politique d'assimilation espagnole forcée et forcenée menée durant des siècles, a déjà abouti à la spoliation complète de la culture et de la langue du peuple amazigh canarien.

Après avoir été victimes d'un véritable génocide durant les années 90 perpétré par les armées des gouvernements Nigérien et Malien, les populations touarègues vivent aujourd'hui dramatiquement les effets néfastes de la sécheresse d'une part et d'autre part, la marginalisation économique et sociale. Si cette situation devait perdurer, la survie de ceux que l'on appelle « les hommes bleus » est très sérieusement menacée à brève échéance.

C'est dans ce contexte que les associations socio-culturelles amazighes activent courageusement avec des « bouts de ficelle », sous la surveillance méfiante des autorités administratives, lorsqu'elles ne sont pas tout simplement interdites d'existence comme en Libye.

Pourtant, nous sommes convaincus que si l'on veut véritablement bâtir la paix dans toutes ses dimensions, et de façon durable, afin de libérer les énergies à consacrer au développement, il est indispensable que le citoyen nord-africain puisse retrouver et vivre sa propre personnalité fondée sur son identité historique, culturelle et linguistique plusieurs fois millénaire.

De toutes les manières, les amazighs n'accepteront jamais d'être ce qu'ils ne sont pas, d'être ce qu'ils ne veulent ni ne peuvent être. C'est comme si on vous demandait, Mmes et Mrs, de changer de peau. Ce que nous réclamons, c'est simplement vivre nos traditions, notre culture, notre langue, sur la terre de nos ancêtres, en harmonie avec tous ses habitants, débarrassés des idéologies sectaires qui ont fait la faillite des systèmes social et éducatif dont l'Algérie par exemple vit dramatiquement les conséquences.

Nous revendiquons donc :

- le respect des déclarations, chartes et conventions internationales relatives aux droits de la personne humaine,
- l'arrêt du processus de marginalisation-exclusion de l'identité amazighe (respect de la toponymie, arrêt des interdictions et abrogation des lois anti-amazighes),
- la reconnaissance officielle de l'identité amazighe dans les pays d'Afrique du Nord, notamment reconnaissance du statut de langue nationale et officielle pour la langue amazighe, son enseignement généralisé et son usage dans tous les actes de la vie publique,
- la reconnaissance du statut de langue minoritaire pour la langue amazighe dans les pays d'Europe, conformément à la charte européenne sur les langues régionales et minoritaires, et son enseignement.

Je demande donc aujourd'hui, Mmes et Mrs, une solidarité active des ONG euroméditerranéennes, comme j'en appelle aux institutions internationales (Conseil de l'Europe, UE, ONU...) pour qu'elles pèsent de tout leur poids diplomatico-économique pour défendre, à nos côtés, des valeurs universelles auxquelles nous croyons tous ici : Respect des droits humains, pluralisme culturel et linguistique, démocratie sur les rives sud de la Méditerranée.

Il est de votre devoir de mettre votre solidarité agissante au service du respect de la pluriculturalité indispensable pour assurer la paix, la stabilité et le développement durable en Méditerranée.

Je vous remercie.

Belkacem LOUNES
Secrétaire Général du CMA

Strasbourg, le 22/09/99.

Compte rendu réunion BM

(Paris, 11-12 décembre 99)

Présents :

- Rachid RAHA, Président
- Mohamed SI BELKACEM, Vice-Président (Algérie)
- Hassan IDBALKASSM, Vice-Président (Maroc)
- Ahcène BOZETINE, Trésorier
- Saad ZAMOUCHE, Trésorier adjoint
- Belkacem LOUNES, Secrétaire général
- Khadija BOULMEDARAT, Secrétaire générale adjointe

Absents excusés :

- Gustavo RODRIGUEZ
- Abdoulahi ATTAYOUB
- Sidi Ham AG MOHAMED

La réunion a débuté le samedi 11 décembre 99 à 9h30 par l'adoption des différents points à l'ordre du jour :

- 1) conférence de presse prévue le même jour (11/12/99) à 16h30
- 2) fonctionnement/coordination du BM
- 3) problèmes juridiques du CMA
- 4) projets, plan d'action, stratégie
- 5) prochaine réunion du CF
- 6) communiqué de presse et lettres ouvertes

Ces différents points ont été examinés dans cet ordre.

1) Conférence de presse

Il a été convenu que chaque responsable de région fasse le point sur les différentes atteintes au droit à la reconnaissance et à l'expression de l'identité amazighe. Le BM présentera ensuite les projets et le plan d'action tels que définis par l'AG de Lyon et la 1^{ère} réunion du CF à Lyon, à l'issue du congrès.

Le même scénario est retenu pour les 2 émissions de radio prévues, l'une sur les ondes de la nouvelle radio amazighe (BRTV) et l'autre sur Beur-fm.

2) Fonctionnement/coordination du BM

Chaque membre du BM a fait part de ses activités :

- Rachid RAHA a rencontré le Maire de Melilla et lui a fait part de son souhait d'organiser prochainement (avec le soutien de la Ville de Melilla) un colloque sur la standardisation de tamazight. Mr RAHA a également informé le BM qu'il a signé un document collectif destiné au nouveau roi du Maroc afin de l'encourager à poursuivre dans la voie de la démocratisation du pays.

- Pour l'Algérie, Moh SI BELKACEM a présenté les activités qu'il a organisées : Réalisation d'un n° «spécial CMA» de la revue Izuran qu'il dirige, réunion avec les associations membres, interview au journal Le Matin, conférence à Oran (sur invitation de l'association Numidya), envoi du rapport du congrès de Lyon aux associations membres du CMA. Mr SI BELKACEM a fait part au BM des difficultés matérielles auxquels s'ajoutent les problèmes liés à l'insécurité en Algérie. Avec M. Ikherbouchene (membre du CF), il y a une bonne coordination entre la région de Bgayet et Tizi-Ouzou. Moh SI BELKACEM signale aussi au BM la «défection» de 3 membres du CF : Noureddine MOUDJEB, Matouk ZINET et Rachid CHERFI. Leur cas sera soumis à la prochaine réunion du CF.

- Hassan IDBALKASSM présente les activités qui ont eu lieu au Maroc : En septembre 99, conférence sur le CMA à Inezgan (Agadir) ; en octobre, conférence de presse à Rabat (avec Rachid Raha et Khadija Boulmedarat), conférence sur les droits de la femme amazighe à Rabat, participation au Groupe de Travail sur les Peuples Autochtones à Genève ; en novembre, conférence sur le CMA à Tanger (sur invitation de l'association Massinissa). En tant que Vice-Président pour la région Maroc, Hassan IDBALKASSM s'est également chargé d'envoyer le rapport du congrès de Lyon à toutes les associations amazighes marocaines membres du CMA.

- Belkacem LOUNES a ensuite évoqué son intervention au Conseil de l'Europe et les perspectives que peut offrir cette institution au CMA et aux associations membres. De nombreux contacts ont été pris à cette occasion. Courant 2000, des dossiers afin d'obtenir le statut consultatif pour le CMA seront déposés auprès de toutes les organisations internationales.

- Le trésorier Ahcène BOZETINE a présenté au BM la situation financière du CMA. Le CMA dispose de faibles moyens eu égard aux projets ambitieux qu'il compte mettre en œuvre. C'est pourquoi il est nécessaire et urgent de constituer des dossiers de demande de subvention auprès d'autres ONG européennes et d'institutions internationales.

Il a été par ailleurs convenu que chaque membre conserve toute latitude à prendre des contacts et des initiatives dans l'intérêt du CMA, mais le BM doit impérativement être informé, notamment avant la réalisation de chaque action.

3) Problèmes juridiques

Le groupe dissident du CMA a repris son agitation : il appelle – dans un communiqué remis à la presse – à une réunion des associations les 8/9 janvier 2000 à Paris. Conformément aux directives de l'AG de Lyon, le BM a décidé de réagir immédiatement en portant l'affaire en justice. Le BM a demandé à Maître Zoubir BEHLOUL, qui a accepté, de défendre les intérêts du CMA.

4) Projets, plan d'action, stratégie

Le BM mettra en place ou apportera son soutien tant sur le plan matériel qu'organisationnel aux projets, plan d'action et stratégie suivants, conformément aux recommandations de l'AG de Lyon et de la 1^{ère} réunion du CF tenue à l'issue du congrès :

- **Projets** : suivi du 1^{er} festival de la jeunesse amazighe piloté par l'association Azarug. Il est prévu en été 2000 aux Canaries. Par ailleurs, des dossiers de financement seront constitués afin d'organiser au cours de l'année 2000, des conférences, colloques et séminaires sur les droits linguistiques et culturels, paix et culture amazighe, Droits de l'Homme... etc.
- **Plan d'action, stratégie** : Les activités du CMA seront désormais dirigées dans 3 directions : les gouvernements, les partis politiques, les institutions internationales et les ONG des droits de l'homme. Le CMA devra dénoncer systématiquement toute atteinte aux droits et aux intérêts de l'amazighité, demander aux associations de les porter devant la justice de leur pays, et interpellier les institutions internationales et les ONG des droits de l'homme (FIDH, Amnesty International, Human Rights Watch...).
- Le BM a également décidé de doter le CMA d'un bulletin d'information « *Amazigh-Congress* » qui paraîtra tous les 2 mois. Chaque représentant de région sera responsable de la confection d'une page d'informations sur sa région.
- Il a été demandé au secrétariat général de réaliser des cartes pour chacun des membres du CF et du BM ainsi que des fiches d'identification et d'adhésion pour les associations.
- Le CMA n'a toujours pas de logo. Il est demandé à chaque membre de faire une proposition originale de logo pour le CMA. Les éléments de territoire de Tamazgha et le z devraient y figurer.

- Pour financer les activités du CMA, le BM a donné son accord à Moh SI BELKACEM pour fabriquer des Pin's et des calendriers et les commercialiser.

5) Prochaine réunion du CF

Le BM propose une réunion du CF dès le début du printemps. Une 1^{ère} proposition a été faite pour les 8/9 avril 2000 à Rabat (Maroc). Cependant, cette date ne convient pas à plusieurs membres du CF (festival amazigh de Roubaix). Sachez aussi que la date du 24/25 mars 2000 ne convient pas non plus (le colloque d'Amsterdam est reporté à cette date). Une autre date est avancée : **29/30 avril 2000**. Donnez très rapidement votre avis ou votre proposition de date et de lieu. Signalez-nous vos impossibilités aussi. Encore une fois, merci de bien vouloir nous répondre très vite.

6) Communiqué de presse, lettres ouvertes

A l'issue de sa réunion, le BM a décidé de rendre publics un communiqué de presse et 2 lettres ouvertes, l'une au roi du Maroc et l'autre au président algérien (copies ci-jointes). D'autres lettres devraient être envoyées prochainement à tous les chefs d'Etats où vivent des communautés amazighes.

Paris, le 12/12/99

Compte rendu rédigé par Belkacem LOUNES et Khadija BOULMEDARAT.

Déclaration du Conseil Fédéral du CMA

Le Conseil Fédéral (CF), instance législative du Congrès Mondial Amazigh (CMA), s'est réuni en session ordinaire les 25 et 26 novembre 2000 à Paris.

Le CF a d'abord examiné, à la lumière des rapports présentés par les représentants des différentes régions de Tamazgha et de la diaspora, l'évolution de la question amazighe dans lesdites régions. De l'analyse de ces rapports, il ressort que :

Au Maroc, aucun progrès n'est enregistré au niveau de la reconnaissance officielle de l'amazighité de ce pays. Bien au contraire. Les militants associatifs amazighs sont encore et toujours soumis aux mêmes obstacles, interdictions et pressions multiformes de la part du Makhzen. Ainsi, les réunions et autres activités culturelles des associations amazighes sont soumises à l'obligation d'une *autorisation administrative*, même dans des lieux privés, alors qu'aucun texte de loi ne le stipule. Le CMA recommande par conséquent aux associations amazighes du Maroc de déployer leurs activités d'une manière plus énergique et d'exploiter méthodiquement chaque interstice de liberté, en organisant leurs manifestations dans le seul respect de la loi sur les libertés publiques et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, en tant qu'ONG internationale indépendante des gouvernements et des organisations politiques, le Conseil Fédéral précise que le CMA n'a pas à cautionner ni à prendre position pour un quelconque projet de création d'un parti politique, quel qu'il soit. En même temps, il est du devoir du CMA de se tenir en permanence aux côtés du mouvement amazigh marocain, notamment dans ses revendications maintes fois rappelées par les associations et contenues dans le Manifeste Amazigh du 1^{er} mars 2000. Dans le même sens, le Conseil Fédéral affirme son total soutien et exprime ses plus vifs encouragements au projet de « marche nationale amazighe ». Il recommande au mouvement associatif amazigh marocain de concrétiser cette idée le plus rapidement possible car elle contribuera de façon déterminante à inscrire définitivement l'identité amazighe dans les consciences.

En Algérie, la situation socio-économique désastreuse, l'insécurité, l'absence de subventions publiques aux associations indépendantes, les différentes formes d'intimidations des militants amazighs constituent autant de moyens de censurer de fait le travail de terrain du mouvement amazigh.

L'enseignement de tamazight, arraché de haute lutte après une année de boycott scolaire en 1993/94 pour cause d'exclusion de tamazight de l'école algérienne, est entrain d'être progressivement remis en cause par la multiplication des obstacles et blocages en tous genres : absence de statut pour les enseignants de tamazight, marginalisation de la langue amazighe dans les programmes scolaires, absence et inadéquation des outils pédagogiques... Ouvert en 1995 dans 16 wilayas (départements) du pays, l'enseignement de la langue amazighe tend à être réduit à la seule Kabylie et quelques classes dans les Aurès qui ne tarderont pas à fermer si les choses devaient rester en l'état. Ce résultat ne peut être que l'expression d'une volonté politique de planifier l'échec de « tamazight à l'école ». Par ailleurs, l'Etat algérien poursuit une dangereuse stratégie de confinement de l'amazighité à la seule Kabylie et par la même, d'effacement de toute trace de l'amazighité dans les autres régions du pays. Par exemple, les inscriptions en tamazight sur les panneaux de signalisation et les frontons de magasins, l'organisation de manifestations culturelles amazighes, l'usage des prénoms amazighs sont interdits en dehors de la Kabylie. Le comble de cette politique de négation est atteint lorsque l'administration algérienne considère nos illustres ancêtres amazighs tels que Gaya, Micipsa ou Massinissa comme... des étrangers et ce, dans leur propre pays !

Le Conseil Fédéral du CMA dénonce avec force ces graves atteintes aux droits les plus élémentaires des citoyens amazighs algériens et met en garde le gouvernement algérien contre cette politique irresponsable qui consiste à semer la confusion et la division dans un pays qui a tant besoin de paix et de stabilité.

Le CMA saisit enfin cette occasion pour exprimer toute sa sympathie aux victimes du séisme du 12 novembre 2000 qui a frappé les localités de Ait-Ouartilane et Ait-Mansour et demande à tous les amazighs où qu'ils soient de leur apporter leur aide sous toutes les formes, afin de pallier au caractère insignifiant des « secours » mis en oeuvre par l'Etat algérien.

En pays touareg, la situation est très préoccupante car la population est encore une fois menacée dans son intégrité physique même.

Au Mali, depuis deux semaines, l'armée mène des opérations militaires de grande envergure dans la région de l'Azawad, sous prétexte de combattre le banditisme. Par le passé, des opérations similaires ont entraîné le massacre de paisibles civils, ce qui nous fait craindre le pire à l'occasion de ce déploiement des forces armées maliennes. Rappelons que l'Etat malien n'a en réalité jamais cessé les exécutions extrajudiciaires contre les populations touarègues malgré la signature du Pacte National en 1994 entre le mouvement de résistance touarègue et le gouvernement malien.

Il en est de même au Niger où l'application des accords de paix se limite à la question sécuritaire. Ni la régionalisation, ni l'effort de rattrapage économique prévus par les accords ne sont à l'ordre du jour.

Au Mali comme au Niger, les milliers de civils touaregs massacrés en toute impunité ces dernières années sont déjà tombés dans l'oubli « officiel ». Le Congrès Mondial Amazigh s'engage, notamment en portant « la question touarègue » devant toutes les instances internationales et les organisations de défense des Droits de l'Homme, à agir aux côtés de la résistance touarègue, pour amener les Etats malien et nigérien à respecter leurs engagements contenus dans les accords de paix signés ces dernières années.

Le CMA réitère à cette occasion son soutien au principe du droit à l'autodétermination du peuple touareg et réaffirme sa détermination à oeuvrer à la restauration de ses droits légitimes à choisir et à prendre en charge sa propre destinée.

Dans l'archipel Canarien, le gouvernement espagnol pratique une politique d'hispanisation en favorisant le peuplement des Iles Canaries par l'émigration espagnole et européenne de façon massive : au cours des 10 dernières années par exemple, 90% des immigrés aux Iles Canaries sont des espagnols ou citoyens d'autres pays d'Europe alors que les nord africains ou africains ne représentent que 2,8% de l'immigration totale. Malgré cela et aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est cette dernière catégorie d'immigrants qui est victime du racisme et de la xénophobie.

Sur le plan culturel, le patrimoine amazigh autochtone (guanche) n'est évoqué que comme folklore local pour attirer le touriste en mal d'exotisme. Des associations socio-culturelles travaillent actuellement à la revivification et à la réappropriation de l'identité culturelle canarienne ancestrale. C'est pour aider nos frères de l'archipel que le CMA recommande et encourage le développement des échanges entre le mouvement associatif canarien et les associations amazighes de Tamazgha et de la diaspora.

Dans la Tunisie touristique, officiellement l'amazighité se réduit aux vestiges historiques enfermés dans les musées ou inscrits dans quelques objets d'artisanat. La Tunisie a donc été, mais n'est plus amazighe. Pourtant les milliers d'amazighophones dans plusieurs régions de la Tunisie, du Nord au Sud, sont les témoins vivants (pour combien de temps encore ?) de la vitalité de cette langue et de cette culture et de la résistance silencieuse de son peuple malgré une répression féroce. Les citoyens amazighs tunisiens n'osent s'exprimer dans leur langue qu'à l'intérieur de leur domicile. A côté, la Libye pratique allègrement le même type de génocide linguistique et culturel à l'encontre de l'identité amazighe. Le droit d'association n'existe pas et toute personne qui exprime publiquement son amazighité est passible de prison ou d'exil forcé. Quant à Siwa, oasis en territoire égyptien, la population en totalité amazighophone, souffre surtout d'isolement par rapport au reste du monde amazigh et d'un niveau de vie parmi les plus bas au monde.

En Europe la revendication du statut de langue minoritaire pour tamazight reste d'actualité. Le CMA recommande aux associations de maintenir la pression sur les instances gouvernementales et Européennes afin que la Charte Européenne sur les langues régionales ou minoritaires soit adoptée et appliquée dans tous les pays de l'Union Européenne. Le CMA appelle également chaque association amazighe dans les pays d'Europe afin qu'elle s'implique davantage dans les projets de partenariat Euro-Méditerranéen. Il y va de l'intérêt de tous d'intensifier les échanges économiques et culturels et scientifiques entre les deux rives de la Méditerranée.

Le CF a insisté enfin sur la nécessité de veiller à la réalisation de toutes les recommandations du congrès de Lyon et de porter systématiquement à la connaissance des instances internationales (ONU, Conseil de l'Europe, UE, UNESCO, Réseaux des ONG des Droits de l'Homme...), l'évolution de la situation dans les différentes régions amazighes et en particulier les moindres atteintes aux droits et intérêts des populations amazighes.

Le Conseil Fédéral du CMA
Paris, le 26/11/2000

Les associations amazighes ainsi que l'opinion publique en général qui savent que le 2^{ème} congrès du CMA s'est tenu en août 1999 à Lyon (France), ne doivent pas se laisser abuser par les bruits qui n'ont d'autre but que de semer la confusion. **Les associations ne doivent donc envoyer ni dossier ni argent car le CMA n'organise aucun congrès en août prochain et il dégage par conséquent toute sa responsabilité.**

Investi des pouvoirs conférés par les statuts du CMA, le Bureau Mondial met en demeure le groupe dissident d'accepter la solution d'une AG extraordinaire telle que proposée par le collectif d'associations du sud-est du Maroc. Une date de réunion leur serait alors proposée afin de fixer les modalités de préparation de cette AG extraordinaire. Dans le cas contraire (maintien de la réunion de Bruxelles), le BM se verrait mis dans l'obligation de recourir à tous les moyens légaux afin que cette réunion ne soit pas « une assemblée du CMA ».

Pour toute information, contactez le secrétariat général du CMA :

Congrès Mondial Amazigh BP 60 – 75861 Paris cedex 18

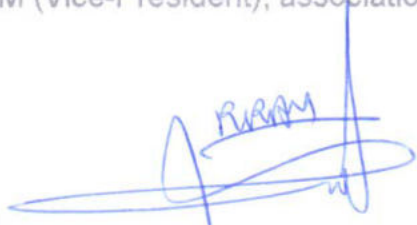
Tel/fax : 33 4 76 25 85 86

E-mail : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

Vous pouvez également prendre contact avec les membres du Bureau :

Algérie : Moh SI BELKACEM, (Vice-Président), association Iles Umazigh (Tizi-Ouzou), Saad ZAMOUCHE, (trésorier-adjoint), association Numydia (Oran)

Maroc : Hassan ID BALKASSM (Vice-Président), association Tamaynut (Rabat)


Congrès Mondial Amazigh
Agraw Amedtan Amazigh
ⴰⴳⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ
Signé par le Président
RAHID RAHA

Tamazight, langue nationale et officielle de l'Algérie

Depuis toujours, l'Algérie officielle pratique la même politique de négation à l'encontre de son identité historique amazighe (berbère). Menaces, interdits, emprisonnements, exil forcé, mort... ont été et restent les moyens récurrents utilisés par le pouvoir afin de réduire au silence la revendication légitime de plusieurs millions d'algériens à vivre simplement leur culture et leur langue ancestrales.

Le président de la république lui-même, depuis son accession au pouvoir en avril 99, a multiplié les provocations contre les amazighs (berbères), citoyens de son pays. Le 3 septembre 99 à Tizi-Ouzou, puis le 16 mai 2000 à Montréal, il a renouvelé ses propos vexatoires en réaffirmant que *jamais tamazight* (la langue berbère) *ne sera langue officielle de l'Algérie et si elle devait être nationale, la question serait soumise à référendum*.

Cette attitude arrogante et indigne d'un chef d'Etat tourne délibérément le dos aux valeurs de tolérance et à la démocratie tout en étant porteuse de graves dangers pour la stabilité et la cohésion du pays.

Pourtant le peuple berbère d'Algérie ne fait que réclamer, et de façon pacifique, le respect d'un droit élémentaire internationalement reconnu : celui de disposer librement de sa langue et de sa culture plusieurs fois millénaires. Pour cela, il exige que la prochaine réforme de la constitution déclare ***tamazight langue nationale et officielle de l'Algérie***.

Par conséquent, nous, berbères de France, déclarons notre pleine et entière solidarité avec nos frères dans les pays d'Afrique du Nord et affirmons qu'il est illusoire et démagogique de prétendre construire la démocratie tout en déniaient le droit au peuple berbère d'exprimer son identité amazighe.

La France accueille le président algérien du 13 au 16 juin 2000. A cette occasion, nous lançons un appel pressant à toute personne, association, syndicat, organisation de défense des droits de l'homme, se reconnaissant dans les valeurs de démocratie, de liberté, de tolérance, de droit au pluralisme culturel et linguistique, à nous rejoindre pour un

Rassemblement populaire

Lundi 12 juin 2000 à 14h00

Place de la République à Paris

(Métro : République)

***Pour Tamazight, langue nationale et officielle
Pas de démocratie sans tamazight en Algérie***

Collectif des associations amazighes de France (1ers signataires) :

Congrès Mondial Amazigh, Association Culturelle Amazigh (Marseille), Association Culturelle Amazigh (Nantes), Association Culturelle Amazigh (St.Denis), Association Culturelle Amazigh (Grenoble-SMH), Association Culturelle Berbère (St.Etienne), Association Culturelle Berbère (Nancy), Association des Juristes Berbères de France (Paris), Association Azamazigh (Paris), Espace Franco-Berbère Azul (Créteil), Association Taferka (Montreuil), Association Temoust (Lyon), Association Awal (Lyon), Association Tilelli (St.Priest), MCB (Rennes), MCB-Nord (Lille), Solidarité Berbère-Européenne Afus deg wfus (Roubaix), Association Culturelle Berbère de Kabylie (Montpellier), Association Tiwizi (Paris), Union des Femmes Berbères (Paris), Association Culturelle Berbère-68 (Mulhouse), Association « les amis de la fondation Lounès Matoub » (Paris), Association Culturelle Berbère du Pays de Montbéliard (Montbéliard), Association Culturelle Franco-berbère de Savoie-Léman « Azar » (Annemasse)

Avec le soutien : MRAP, Ligue des Droits de l'Homme

Secrétariat du collectif : Tel/fax : 04 76 25 85 86

A P P E L

Bouteflika est en visite en France du 13 au 16 juin. C'est l'occasion pour la communauté amazighe (berbère) de France de dire sa totale solidarité avec les amazighs d'Algérie.

La revendication de la reconnaissance officielle de l'histoire, la culture et la langue amazighes en Algérie est aussi la nôtre.

Non au déni, non au mépris de tamazight,

Pour le respect du droit des amazighs (berbères) d'Algérie à disposer de leur langue et de leur culture,

Pour une Algérie plurielle,

Pour une Algérie réconciliée avec son histoire, sa langue et sa culture ancestrales.

Femmes, hommes partisans de la pluralité, du respect de la personne humaine, de la tolérance... TOUS au

RASSEMBLEMENT POPULAIRE

LE 12 JUIN À 14H00

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À PARIS

(Métro : République)

Pour tamazight langue nationale et officielle

Pas de démocratie sans tamazight en Algérie

Communiqué de Presse

Le Conseil Fédéral (CF), instance législative du *Congrès Mondial Amazigh* (CMA), a été convié à se réunir en session ordinaire les 29 et 30 avril 2000 à Rabat (Maroc).

Les membres algériens du Conseil Fédéral ont déposé leurs dossiers de demande de visas pour se rendre au Maroc auprès du Consulat Général du Maroc à Alger le 10 avril 2000. Ces dossiers étaient accompagnés d'une invitation de l'association *Tamaynut* dont le siège à Rabat devait abriter ladite session du CF.

De plus, Mr Hassan ID BELKASSM, Président de l'association *Tamaynut* et Vice-Président du CMA, a fait parvenir par fax le 19 mars 2000 une lettre à Mr le Consul Général du Maroc à Alger le sollicitant de bien vouloir accorder la délivrance des visas pour les dix (10) délégués algériens.

Après avoir longtemps tergiversé, les autorités consulaires marocaines à Alger n'ont donné aucune suite à la demande de visas des membres de la délégation algérienne. Faute de visas, celle-ci n'a donc pas pu se rendre au Maroc, ce qui a empêché par conséquent la tenue de la réunion du CF.

Le *Congrès Mondial Amazigh* dénonce avec vigueur ce blocage politico-makhzénien aussi stupide que vain, à un moment où l'on était en droit de s'attendre à ce que le Maroc envoie des signes forts d'ouverture démocratique, de paix et de fraternité.

L'attitude mesquine des autorités marocaines est d'autant plus déplorable que plusieurs personnalités amazighes marocaines ont pu se rendre en Algérie sans difficultés notoires, quelques jours plus tôt, afin de prendre part à la célébration du 20^{ème} anniversaire du Printemps Amazigh.

L'administration marocaine semble encore une fois se tromper de cible et d'époque. Il est certainement utile de lui rappeler que Le *Congrès Mondial Amazigh* est une ONG internationale dont la seule mission est la défense des intérêts et des droits des amazighs où qu'ils se trouvent, particulièrement au Maroc. Le CMA assumera son rôle pacifiquement mais avec une détermination inébranlable, quels que soient les obstacles dressés sur son chemin. Les brimades et les interdictions ne peuvent qu'un temps empêcher l'exercice du droit du citoyen marocain et la libre expression de son amazighité.

Les idéologues arabo-bâathistes et leurs relais qui ont par le passé dénoncé les réunions du CMA en dehors des pays de Tamazgha pour mieux présenter la juste revendication de l'identité amazighe comme une manipulation de l'étranger se retrouvent aujourd'hui face à leurs contradictions. Le Conseil Fédéral du CMA souhaitait se réunir naturellement, légitimement, sur la terre amazighe du Maroc. La non délivrance des visas pour les délégués algériens - qui équivaut de fait à l'interdiction de la réunion du Conseil Fédéral à Rabat - est une démonstration supplémentaire de la démagogie flagrante des autorités marocaines. Le CMA se voit donc contraint et forcé de chercher d'autres terres d'asile plus clémentes, ce qui n'entame en rien sa volonté, au contraire, de poursuivre la lutte jusqu'au recouvrement total des droits du peuple amazigh.

Les Etats de Tamazgha ne pourront étouffer indéfiniment l'aspiration à la dignité de millions de citoyens amazighs. Le *Congrès Mondial Amazigh* reste de toutes les manières mobilisé pour défendre sans relâche les intérêts et les droits de la nation amazighe.

Congrès Mondial Amazigh
Agraw Amecian Amazigh
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵣⴰⵢⵔⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵔⵜ

CONGRES MONDIAL AMAZIGH AGRAW AMAVLAN AMAZI£

AɣRAW AMAɔLAN AMAZIø

C.M.A BP 60 – 75861 Paris cedex 18

Tel/Fax: 33.4.76.25.85.86 – email: Congres.Mondial.Amazigh@wanadoo.fr

DECLARATION

Cela fait 20 années, jour pour jour, depuis que les citoyens de Kabylie ont spontanément et massivement manifesté leur révolte contre le déni et la marginalisation imposés à leur identité amazighe depuis des siècles. Depuis *le printemps amazigh* de 1980, le mouvement amazigh d'Algérie n'a cessé de poser avec détermination, le problème de l'indispensable réconciliation des algériens avec leur histoire, leur culture et leur langue ancestrale.

C'est une question de respect du plus élémentaire des droits du citoyen autant que condition de la construction d'une société fondée sur les valeurs de démocratie, de tolérance et de progrès.

Or aujourd'hui, force est de constater que Tamazight est toujours confrontée aux pires obstacles (administratifs, juridiques, répressifs) qui ne peuvent être que l'expression de la volonté politique de l'État de brider la libre expression de l'amazighité de l'Algérie.

Ainsi, après son introduction dans le système éducatif en 1995, arrachée grâce au sacrifice consenti notamment par des milliers d'écoliers de lycéens et d'étudiants, la langue amazighe reste, 5 ans plus tard, toujours au stade expérimental, en marge des programmes scolaires officiels. Pire, le Président de la République lui même qui se présente comme un homme de paix et de "concorde" exprime publiquement son mépris à l'égard du peuple amazigh en déclarant en septembre 99 à Tizi-Ouzou que *"tamazight ne sera jamais langue officielle de l'Algérie"*.

Le *Congrès Mondial Amazigh* (CMA) avait à l'époque vivement réagi en dénonçant ces propos irréfléchis et en soulignant les graves dangers qu'ils font courir à la cohésion et à stabilité du pays. L'attitude arrogante de Mr Bouteflika était tout simplement inadmissible, indigne d'un président d'une Algérie berceau de l'amazighité.

Depuis, le chef de l'État algérien n'a fait aucun geste pour corriger sa bévue de Tizi-Ouzou ce qui témoigne, jusqu'à preuve du contraire, de sa réelle volonté de bafouer l'aspiration et le droit à la dignité de millions de ses compatriotes.

Le *Congrès Mondial Amazigh* (CMA) saisit l'occasion idéale de ce 20^{ème} anniversaire de *Tafsut Imazighen* – printemps amazigh – pour interpeller le chef de l'État algérien afin qu'il se ressaisisse en démontrant par des prises de position et des actes concrets ses dispositions en faveur de la reconnaissance de l'identité amazighe comme nécessité vitale de démocratisation et de développement de l'Algérie.

Dans l'immédiat, le CMA réclame au Président algérien de déclarer officiellement la journée du 20 avril, journée de fête nationale et en la décrétant "**journée nationale de l'amazighité**".

Le CMA saisit également cette occasion historique pour réitérer avec force que la revendication essentielle du mouvement amazigh demeure la reconnaissance du statut de langue nationale et officielle pour tamazight, statut à même de lui permettre de droit, l'octroi de moyens adéquats pour sa promotion et son enseignement réels et efficaces. La prochaine réforme constitutionnelle est tenue de prendre en compte de façon incontournable cette revendication. C'est une exigence populaire, légitime, indispensable pour mettre définitivement fin à l'injustice historique que subit tamazight et restaurer la confiance des algériens envers les institutions de leur pays.

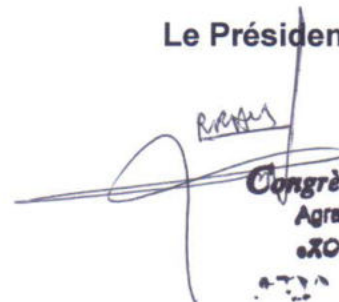
Le *Congrès Mondial Amazigh*, Organisation Internationale Non Gouvernementale de défense des droits et des intérêts de la nation amazighe, salue la mémoire des valeureux martyrs du long combat amazigh et réaffirme que celui-ci sera poursuivi sans relâche jusqu'à l'accomplissement de nos objectifs.

Le CMA demeure aux côtés du mouvement amazigh d'Algérie, plus que jamais solidaire et vigilant pour dénoncer toutes les atteintes au droit fondamental du citoyen algérien de vivre pleinement son identité amazighe dans la diversité de ses expressions.

Tizi-Ouzou, le 19 avril 2000.

P/Le Bureau Mondial du CMA.

Le Président


Congrès Mondial Amazigh
Agraw Amaciati Amazigh
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ

Jaime Saenz de Solidaridad Canaria a fait don au CMA d'une certaine quantité d'autocollants (représentant le drapeau amazigh et le « ж »). Par ailleurs, il a fait un certain nombre de propositions susceptibles d'être des sources financières :

- Carte d'identité culturelle amazighe, responsables du projet : Mohand O. Khacer, Jaime Saenz
- Livre de cuisine amazighe : Smail Mabed
- Catalogue des associations amazighes dans le monde : Belkacem
- Guide amazigh : comportant les noms et coordonnées d'auteurs, d'artistes, artisans,...
- Tourisme culturel : pour ce dernier point, le CMA ne peut pas être directement l'organisateur mais peut mettre les opérateurs en contact les uns avec les autres.

3) Fonctionnement des instances du CMA

A part les absents excusés, le CF déplore le manque d'intérêt apparent de quelques membres. Certains membres du CF ne se sont pas du tout manifestés malgré les rappels, d'autres ont confirmé leur venue mais sont aujourd'hui absents sans aucune explication ni excuse. Le CMA a été de ce fait obligé de payer leur hébergement (320 F) puisqu'ils ne se sont pas désistés !

Au sujet du projet de création d'un parti politique au Maroc, le CF rappelle le principe de neutralité du CMA. En tant qu'ONG indépendante des gouvernements et des partis politiques, le CMA n'a pas à être pour ou contre ce projet, cela appartient au mouvement amazigh de ce pays. Il est très dangereux pour le CMA de s'impliquer dans des projets partisans. Le CMA est pour le rassemblement, pour l'union des forces amazighes. Le CF demande au président du CMA d'être le 1^{er} défenseur de ce principe.

Par ailleurs, le CF rappelle qu'aucune action de communication externe du CMA (conférence, communiqué, déclaration) ne doit se faire sans l'aval ou au minimum l'information des membres du Bureau.

Grâce à la décentralisation décidée au congrès de Lyon, le CF note avec satisfaction la bonne circulation de l'information interne en Algérie mais déplore ses carences notamment au Maroc où elle est complètement inopérante.

4) Logo

Deux propositions de logo du CMA ont été faites par Afus degw fus (Roubaix) et par Iles Umazigh (Tizi-wezou). Le CF a choisi la proposition de Iles Umazigh mais qui sera légèrement modifiée par Mohand O. Khacer, avec l'accord de l'auteur bien sûr. Ce logo ornera bientôt l'en-tête du CMA et son auteur recevra une attestation et si les finances le permettent, un cadeau.

5) Membres du CF défaillants

Quelques membres du CF élus de leur région d'origine en Tamazgha, vivent désormais en France. Le CF demande au Bureau de se mettre en rapport avec leurs associations, de réunir les pièces nécessaires et de leur appliquer le règlement intérieur. Il s'agit de Nouredine Moudjeb, Matouk Zinet, Rachid Cherfi, M'bark El Kaoukab, Nour Ould Amara. Dans tous les cas, ce problème sera à nouveau examiné lors du prochain CF.

6) Projets

- Livret de présentation de Tamazgha
- Site Web déjà retenu, en cours de construction
- Galas de soutien au CMA, séminaires
- Mohand Oramdane Khacer, Président de l'association Afus degw fus, propose la candidature de son association pour organiser le 3^{ème} congrès du CMA en 2002 à Roubaix (France).

Rappel : Ce compte rendu est strictement à usage interne. Il ne peut donc en aucune façon être diffusé à l'extérieur du CMA et dans tous les cas, pas remis à la presse.

Compte rendu rédigé par Belkacem et Khadija.

CONGRES MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIG

• ⴰ ⴱ • ⴳ • ⴷ • ⵉ • ⵏ • ⵓ • ⵔ • ⵖ • ⵗ

C.M.A BP 60 - 75861 Paris cedex 18

Tel/Fax : 33.4.76.25.85.86 - email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

D é c l a r a t i o n

A l'occasion de Yennayer 2951, le Conseil Fédéral (CF), le Bureau Mondial (BM) et le Président du Congrès Mondial Amazigh (CMA) ont le plaisir d'exprimer tous leurs vœux de concrétisation des espérances des citoyens et du mouvement amazighs partout où ils se trouvent.

Conformément aux résolutions de son 2^{ème} congrès tenu en 1999 à Lyon, Le Congrès Mondial Amazigh poursuivra sans relâche sa mission en vue d'inscrire de façon permanente la question amazighe dans les préoccupations effectives de toutes les instances internationales. Toute atteinte au moindre droit du citoyen amazigh y sera systématiquement dénoncée. Nous alerterons également autant que nécessaire la communauté internationale afin qu'elle exerce son pouvoir de persuasion sur les Etats d'Afrique du Nord pour la reconnaissance des intérêts et des droits du peuple amazigh. Par ailleurs, réunissant l'ensemble de la famille amazighe par delà les frontières, Le CMA continuera à travailler au renforcement des liens fraternels unissant les différentes communautés constitutives de la nation amazighe. De la prise de conscience de notre destin commun, nous devons aller plus en avant dans le resserrement de nos rangs et l'unification de notre combat.

Le chemin est probablement long et semé d'embûches mais nous sommes confiants car nous sommes dotés des meilleures armes : nos convictions légitimes et notre détermination inébranlable.

En cette nouvelle année, nous avons un devoir de pensée à l'endroit des militants tombés pour notre juste Cause et de tous les amazighs vivant dans les différents pays de Tamazgha qui subissent dans leur vie quotidienne, consciemment et même parfois inconsciemment, directement ou indirectement mais de façon souvent dramatique, les conséquences économiques, sociales et culturelles des politiques désastreuses des gouvernements en place qui ne connaissent aucun respect ni pour leur peuple, ni pour les droits humains, ni pour le minimum des règles démocratiques.

Par conséquent, notre salut et notre survie en tant que peuple amazigh ne seront possibles qu'au prix d'une résistance de tous les instants à l'aliénation culturelle et aux tentatives mises en œuvre pour nous détourner de nos exigences identitaires.

Le Congrès Mondial Amazigh recommande et souhaite à chaque amazigh beaucoup de volonté, de courage et de clairvoyance afin que cette nouvelle année soit une année de progrès vers le recouvrement entier et total de notre amazighité.

Aussi, nous profitons de ce jour de l'an amazigh pour rappeler notre revendication que le 1^{er} Yennayer soit déclaré jour de fête nationale dans tous les pays de Tamazgha.

Asegwas ameggaz – asegwas ifulkin – asegwas ighudan – awatay wa yulaghen – Bonne année.

Paris, le 1^{er} Yennayer 2951 – 12 janvier 2001

Le Bureau Mondial du CMA.

Le CMA rappelle que les pays d'Afrique du Nord ne peuvent trouver leur stabilité et se frayer un chemin vers le développement que s'ils acceptent, de façon lucide et objective, de remettre en cause le choix de leur « appartenance » à une aire géopolitique dicté par des considérations uniquement idéologiques. C'est ce choix aberrant et imposé au peuple algérien depuis plus de 40 ans qui a généré la plus grande des catastrophes vécues par ce pays, catastrophe qui guette aussi ses voisins. Nous l'avons dit et nous le répétons, la seule issue salutaire pour ces pays est de se réconcilier avec leur histoire et leur culture autochtones et d'arrimer leur destin à ceux des autres pays appartenant à des ensembles régionaux homogènes et tournés vers la modernité. De toutes les manières et qu'on le veuille ou pas, les pays de cette région sont amazighs, nord africains, méditerranéens et africains.

La commémoration du *printemps amazigh*, une date qui appartient désormais à tous les amazighs, est à la fois un devoir de mémoire pour les jeunes générations, un hommage aux martyrs du combat pacifique pour tamazight, pour les libertés et le respect des droits humains, un appel chaque année réitéré, pour que chacun soit le vigile des acquis, aussi faibles soient-ils et le soldat déterminé à poursuivre la lutte jusqu'au recouvrement intégral des droits des amazighs sur leur propre sol.

En tout état de cause, aux côtés du mouvement amazigh, le CMA réclame la **reconnaissance constitutionnelle de l'identité amazighe** (histoire, langue et culture), la **reconnaissance du statut de langue nationale et officielle pour tamazight**, la **proclamation du 20 avril comme « journée de l'amazighité »** et **jour de fête nationale**.

Conformément à sa mission, le CMA continuera, en particulier en cette année 2001 déclarée par l'ONU « année de la lutte contre le racisme, l'intolérance, les discriminations et la xénophobie », à porter sur la scène internationale (ONU, Conseil de l'Europe, UE, UNESCO, organismes et ONG des droits de l'homme...) les atteintes aux droits fondamentaux des populations amazighes. A ce propos, nous remercions les ONG européennes et en particulier la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), pour leur précieuse solidarité avec les légitimes revendications du peuple amazigh.

Paris, le 18 avril 2001

Le Bureau du CMA.

Congrès Mondial Amazigh

Agraw Amadlan Amazigh

•XO.U •C.E.I.I •C.XI.Y

Parce qu'elles refusent le diktat de l'assimilation forcée à l'arabo-islamisme, parce qu'elles revendiquent haut et fort leur attachement à leur liberté et à leur identité ancestrale, les régions amazighophones en général et la Kabylie en particulier font l'objet d'une stratégie qui vise à réduire leur résistance à tout prix. Dans ces régions, fortement quadrillées, les forces de police et de gendarmerie n'ont jamais été des forces de protection mais de surveillance et de répression.

Solidaire de la société civile et du mouvement culturel amazigh d'Algérie, le CMA exige :

- toute la lumière sur ces douloureux événements,
- la condamnation sévère de tous les responsables de cette tragédie,
- le respect des libertés démocratiques et des droits humains,
- la reconnaissance constitutionnelle de l'identité amazighe (histoire, langue et culture).

Le Congrès Mondial Amazigh, ONG de défense des droits du peuple amazigh, déplore encore une fois la perte de vies humaines de jeunes innocents et s'associe à la douleur des familles de toutes les victimes de cette répression aveugle. Le CMA se tient aux côtés du mouvement amazigh et de la population et appelle tous les citoyens algériens épris de justice et de valeurs démocratiques ainsi que la communauté internationale à témoigner leur soutien aux populations de Kabylie et à dénoncer les abus d'autorité et les violations des Droits de l'Homme.

Paris, le 26/04/2001

Le Bureau du CMA.

Congrès Mondial Amazigh
Agraw Amaɣlan Amazigh
.XO.U .C.EI.I .C.XSY

CONGRES MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIT

◦ ⵔ ◦ ⵓ ◦ ⵍ ◦ ⵉ ◦ ⵎ ◦ ⵉ ◦ ⵙ ◦ ⵓ ◦ ⵍ ◦ ⵙ ◦ ⵓ

C.M.A BP 60 - 75861 Paris cedex 18

Tel/Fax : 33.4.76.25.85.86 - email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

Communiqué

Après 12 longs jours de feu, de sang et de larmes, après des dizaines de morts et des centaines de blessés, le président algérien a enfin daigné consacrer quelques minutes de son précieux temps à son peuple. Son silence depuis le début des événements sanglants de Kabylie est tout simplement l'expression de l'indifférence, voire du mépris que cultive le chef de l'Etat algérien à l'égard des populations. En poursuivant ses voyages à l'étranger comme si de rien n'était, il ne faisait qu'encourager la poursuite des crimes commis par les forces de répression contre les jeunes citoyens de Kabylie.

Dans ces conditions, la population n'attendait rien de décisif de son discours du 30 avril et effectivement celui-ci n'a non seulement apporté aucune réponse concrète aux revendications de la jeunesse kabyle mais ses omissions et ses propos, y compris dans leur forme, n'ont été que des provocations supplémentaires. En effet,

- En usant d'une langue arabe classique des plus inaccessibles à la grande majorité des algériens y compris arabophones, il a confirmé à la fois la distance entretenue entre le pouvoir et le peuple et l'attachement indéfectible de Bouteflika à une idéologie arabo-baathiste d'importation.
- Le chef de l'Etat algérien n'a à aucun moment condamné les assassinats de jeunes innocents par les forces de répression ni promis des sanctions exemplaires tant réclamées par la population.
- Concernant la question identitaire, Bouteflika travestit la réalité pour mieux convaincre qu'aucune mesure nouvelle ne sera mise en oeuvre en vue de restaurer réellement et pleinement l'amazighité (histoire, langue et culture) dans ses droits les plus légitimes.
- Quant à la fameuse annonce de la création d'une commission d'enquête sur les événements de Kabylie, est-ce la même qui a conclu que le jeune Massinissa tué dans les locaux de la gendarmerie était un « voleur » ? Est-ce la même que celle qui a « enquêté » sur l'assassinat de Lounès Matoub ?

En définitive, cette intervention illustre toute l'incapacité du pouvoir algérien à gérer les crises qu'il ne cesse d'enfanter et à répondre aux aspirations du peuple autrement que par la violence meurtrière.

C'est pourquoi, le Congrès Mondial Amazigh (CMA) recommande la poursuite de la mobilisation pacifique tout en se préservant des nouvelles provocations et appelle les populations des autres régions d'Algérie à se solidariser avec la Kabylie.

Tout en exprimant ses plus vifs remerciements à tous ceux et celles qui ont déjà manifesté leur soutien à la Kabylie, le CMA renouvelle son appel solennel à tous les pays démocratiques, aux organisations internationales (ONU, UE, CE) et aux ONG des droits de l'homme de faire pression sur le gouvernement algérien, chacun selon ses prérogatives, afin que cessent au moins les atteintes au droit à la vie des jeunes citoyens.

Paris, le 1^{er} mai 2001

Le Bureau du CMA.

CONGRES MONDIAL AMAZIGH AGRAW AMADLAN AMAZIGH

◦ ⵔ ◦ ⵓ ◦ ⵉ ◦ ⵎ ◦ ⵏ ◦ ⵓ ◦ ⵉ ◦ ⵎ ◦ ⵓ ◦ ⵙ ◦ ⵓ

C.M.A BP 60 – 75861 Paris cedex 18

Tel/Fax : 33 4 76 25 85 86 // Port. 06 88 677 399 – email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

Strasbourg, le 12 juin 2001

**Madame La Présidente du Parlement Européen,
Mesdames, Messieurs les députés
Parlement européen
Bruxelles/Strasbourg**

Madame la Présidente,
Mmes, Mrs les députés,

Depuis le 18 avril dernier, date de l'assassinat du lycéen Massinissa Guermah par un gendarme dans les locaux de la gendarmerie d'Ait-Douala, la Kabylie (région berbérophone d'Algérie) vit un cauchemar jamais égalé. Contre les manifestations pacifiques des collégiens et lycéens, le pouvoir algérien n'a pas su répondre autrement que par une répression d'une rare violence. Les forces anti-émeutes dépêchées en grand nombre dans la région, ont reçu l'ordre dès le début de tirer à balles réelles, très souvent dans le dos, sur les jeunes manifestants en colère. Cette répression féroce et à grande échelle, avec usage d'armes de guerre (balles explosives) a déjà fait entre 60 et une centaine de morts (dont la plupart sont des jeunes, lycéens, collégiens et chômeurs) et plus de 1000 blessés dont un grand nombre de mutilés ou de handicapés à vie.

Les « forces de l'ordre » multiplient par ailleurs les provocations, les intimidations, les actes d'humiliation de la population, les sévices physiques et psychologiques sur les jeunes personnes arrêtées, les menaces sur les parents, les violations de domicile avec violence et les pillages et destructions des commerces des citoyens.

Tout porte à croire que le pouvoir algérien veut en finir avec les populations berbères de Kabylie parce que cette région est considérée comme le bastion des revendications des libertés démocratiques, de respect des droits de l'homme, notamment le respect de la diversité linguistique et culturelle, la laïcité et la nécessité de construire un Etat moderne et ouvert, au service exclusif du peuple. La Kabylie a dénoncé sans relâche l'attitude méprisante du pouvoir (y compris du chef de l'Etat) envers le peuple, les atteintes aux droits, le déni identitaire amazigh (berbère), la corruption érigée en système de gouvernement, le clientélisme, l'institutionnalisation de l'idéologie islamiste, les injustices sociales criantes, l'accaparement des richesses nationales (notamment pétrolières) par les clans au pouvoir laissant de larges pans de la société s'enfoncer de plus en plus dans la paupérisation et la misère.

Depuis le début de ces tragiques « événements de Kabylie », le président algérien est intervenu très tardivement via les médias publics (dans une langue arabe classique qui nécessite le recours à un traducteur pour la majorité des algériens) mais ces apparitions médiatiques n'ont aucunement calmé la situation dans la mesure où Mr Bouteflika n'a fait que renouveler des promesses vagues, sans garanties ni plan précis de réalisation et qui rejoindront certainement les promesses précédentes restées lettre morte.

Le Parlement Européen a déjà pris ses responsabilités en réagissant publiquement contre la répression sanglante en Kabylie et pour la nécessaire ouverture démocratique, le respect des droits de l'homme et la reconnaissance de l'identité du peuple berbère.

Le Congrès Mondial Amazigh (CMA), ONG fédérant des associations culturelles amazighes (berbères) d'Europe et d'Afrique du Nord se fait l'écho de la grande satisfaction des populations berbères en Algérie et des citoyens d'origine berbère en Europe notamment, concernant cette prise de position courageuse du Parlement Européen.

Dans la mesure où la répression sauvage continue de faucher de jeunes innocents, la pression de l'Union Européenne doit être plus que jamais maintenue sur l'Etat algérien, seul responsable de ces tueries. Aussi, le Congrès Mondial Amazigh et l'ensemble des populations berbères d'Europe et d'Afrique du Nord prient instamment l'ensemble du Parlement Européen d'intervenir sans délai afin d'amener le pouvoir algérien à mettre fin à ses crimes contre la population de Kabylie.

Plus précisément, nous demandons aux parlementaires européens :

- L'adoption d'une résolution condamnant la violation flagrante et permanente des droits linguistiques et culturels des populations berbérophones, la poursuite de la sanglante répression, les provocations et les humiliations exercées par les «forces de l'ordre» et le pouvoir algérien à l'encontre des populations de Kabylie, et déclarer que les meurtres commis en Kabylie depuis le 18 avril 2001 sont des **crimes contre l'humanité** et par conséquent passibles du tribunal pénal international.
- Conditionner l'approbation de l'accord d'association entre l'Union Européenne et l'Algérie et tout échange économique avec ce pays, au respect des droits de l'homme, au respect des libertés démocratiques et à l'instauration de l'état de droit. Toute autre attitude ne ferait que renforcer un régime de dictature sanguinaire.
- Réaffirmer l'obligation de respect par l'Etat algérien des droits linguistiques et culturels des amazighs (berbères) d'Algérie, notamment le droit à l'enseignement réel et généralisé et à une vie culturelle dans leur langue. Ces droits devraient être protégés constitutionnellement.
- Dépêcher une mission parlementaire européenne en Kabylie afin de faire un constat sur la tragique situation économique, sociale et culturelle que vit cette région d'Algérie. Cette mission devra veiller à ne pas se contenter des interlocuteurs institutionnels et autres relais organisés mais devra s'efforcer d'entrer en contact direct avec la population et en particulier les victimes, les familles des victimes et les témoins directs.
- Engager une action concrète de solidarité avec les victimes de la répression, leurs familles et toute la région qui se retrouve aujourd'hui dans un état de délabrement avancé.

Au nom des valeurs universelles humaines auxquelles vous êtes, nous sommes, tous très attachés, nous sommes persuadés que vous saurez exprimer votre solidarité effective avec les populations meurtries de Kabylie et d'Algérie.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés, en l'expression de notre haute considération.

Le Président du CMA
R. Raha

Congrès Mondial Amazigh
Agraw Amadlan Amazigh
.X.O.U .C.EII.I .C.XSY

Le CMA au Parlement Européen

Une délégation du Congrès Mondial Amazigh (CMA) composée de Rachid Raha (Président), Belkacem Lounes (Secrétaire Général), Khadija Boulmedarat (Secrétaire Générale adjointe) et Ahcene Bozetine (Trésorier), a été reçue pendant toute la journée du 12 juin 2001 au siège du Parlement Européen à Strasbourg. C'est la première fois que des représentants amazighs sont reçus officiellement au Parlement Européen.

La délégation du CMA a été reçue notamment par Catherine Lalumière, vice présidente du Parlement Européen, le groupe des Partis Socialistes Européens (PSE), le Bureau de la délégation Maghreb au Parlement (qui s'est récemment rendue en Algérie), le groupe des verts, le groupe de la Gauche Unie et Mr Herman Schmid (PG suédois).

L'accueil des responsables du CMA par les parlementaires européens a été particulièrement chaleureux et attentionné. Les députés européens ont été extrêmement attentifs à nos explications sur la situation dramatique que vit la Kabylie actuellement. Ils ont unanimement exprimé leur compassion avec les victimes de la répression et leurs familles et dit leur solidarité avec cette région meurtrie.

Dans leurs exposés, les délégués du CMA ont insisté sur trois principaux points :

- 1) La violence et la sauvagerie des moyens et méthodes utilisés par les forces de répression en Kabylie depuis presque 2 mois, les provocations et les violations systématiques des droits les plus élémentaires des citoyens et leurs effets criminels.
- 2) Les raisons du soulèvement généralisé en Kabylie et son extension progressive à d'autres régions d'Algérie : déni identitaire, mépris, injustices, arrogance, corruption, paupérisation, détournement des richesses nationales au profit des clans au pouvoir...etc.
- 3) Les attentes du CMA vis-à-vis du Parlement Européen telles que formulées dans la lettre remise aux parlementaires.

Les députés européens ont fait montre d'une grande attention portée à nos explications données avec force détails et preuves à l'appui. Les échanges avec les parlementaires ont ensuite porté principalement sur les voies et moyens d'action du Parlement Européen afin de répondre favorablement à nos demandes dont aucune n'a été jugée irréaliste ou excessive. Au contraire, les députés européens nous ont assuré de leur soutien et que toutes les demandes exprimées par le Congrès Mondial Amazigh sont susceptibles de trouver des réponses positives, dans un très proche avenir, de la part du Parlement Européen.

Paris, Le 13/06/2001

Le secrétariat du CMA

Sous Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies

19^e Session du Groupe de Travail sur les Peuples Autochtones

23-27 juillet 2001, Palais des Nations, Genève

**Madame la Présidente,
Mmes, Mrs les représentants des peuples autochtones**

C'est avec un grand honneur que je m'exprime aujourd'hui dans cette enceinte des Nations Unies au nom du Congrès Mondial Amazigh (CMA), une ONG de défense des droits et des intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels de la nation amazighe (berbère). Cette nation autochtone peut être estimée aujourd'hui à environ 40 millions de personnes, réparties sur un immense territoire allant de l'oasis de Siwa en Egypte aux Iles Canaries et de la Méditerranée au fleuve Niger.

Permettez moi, Mme la Présidente, Mmes et Mrs les délégués des peuples autochtones, de préciser d'emblée que pour nous amazighs, parler de *développement économique et social* est aujourd'hui un luxe inaccessible pour au moins deux raisons: La première c'est que le peuple amazigh ne bénéficie d'aucune forme de reconnaissance nationale ou internationale en tant que tel et par conséquent ne dispose d'aucun statut susceptible de lui procurer une protection juridique. La deuxième raison c'est que les Etats où vivent les amazighs se sont parfaitement entendus pour pratiquer absolument la même politique de négation et de répression envers ce peuple jusqu'à son extinction totale.

En effet, l'actualité tragique de ces derniers mois nous rappelle cette démarche génocidaire qui ne veut pas dire son nom. En Kabylie par exemple, une des régions amazighophones les plus importantes d'Algérie, le pouvoir de ce pays n'hésite pas à tuer, à réprimer sauvagement en tirant à balles explosives sur de jeunes manifestants pacifiques, à torturer les personnes arrêtées, à envoyer des renforts de gendarmerie et autres forces spéciales qui sèment la violence physique et psychologique, les larmes, le sang et la haine en allant même jusqu'à poursuivre les blessés dans les services des urgences dans les hôpitaux.

Cette répression aveugle qui dure depuis trois mois en Kabylie a déjà fait plus de 100 morts et 3000 blessés par balles dont un grand nombre resteront handicapés ou mutilés à vie.

Tout cela pourquoi? Tout simplement parce que le peuple amazigh ne cesse de revendiquer haut et fort le respect de sa liberté et de ses droits économiques et sociaux mais aussi son droit à disposer pleinement de sa culture et de sa langue. Le peuple amazigh refuse en effet depuis toujours son assimilation forcée à l'arabité de même qu'il refuse l'exclusion inique de son identité.

Tout porte à croire que le pouvoir algérien veut en finir avec les populations amazighes de Kabylie parce que cette région est considérée comme le bastion des revendications des libertés démocratiques, de respect des droits de l'homme, notamment le respect de la diversité linguistique et culturelle, la laïcité et la nécessité de construire un Etat moderne et ouvert, au service exclusif du peuple. La Kabylie a dénoncé sans relâche l'attitude méprisante du pouvoir (y compris du chef de l'Etat) envers le peuple, les atteintes aux droits, le déni identitaire amazigh (berbère), la corruption érigée en système de gouvernement, le clientélisme, l'institutionnalisation de l'idéologie islamiste, les injustices sociales criantes, l'accaparement des richesses nationales (notamment pétrolières) par les clans au pouvoir laissant de larges pans de la société s'enfoncer de plus en plus dans la paupérisation et la misère.

Cette même attitude criminelle des Etats nord-africains à l'encontre des amazighs se trouve appliquée presque à l'identique contre les populations touarègues, réprimées dans le sang au cours de la décennie 90 et qui sont toujours dépossédées des richesses de leur sous-sol malgré les accords et pactes signés entre les représentants touaregs et les gouvernements malien et nigérien.

Au Maroc et afin d'éviter la "contagion" de la révolte de Kabylie en Algérie, le gouvernement a pris les devants en interdisant systématiquement toute activité des associations socio-culturelles amazighes, y compris dans des lieux privés. Dans ce pays, c'est donc plus que jamais la loi du baïllon et du bâton.

Dans ce contexte hostile et de déni des droits fondamentaux du peuple amazigh et au moment où il y a atteinte même au droit à la vie, vous comprendrez aisément, Mme la Présidente, combien nous sommes malheureusement encore loin de la problématique du "développement" et de notre participation à ce développement, thème de la présente session.

Aussi, nous, ONG, associations et société civile amazighes (berbères) souhaitons à présent une prise de position ferme de l'Organisation des Nations Unies afin que cessent au moins les atteintes au droit à la vie des citoyens.

Plus précisément, nous demandons aux Nations Unies :

- La condamnation des violations flagrantes et permanentes des droits linguistiques et culturels des populations amazighes.
- La condamnation de la sanglante répression, les provocations et les humiliations exercées par les «forces de l'ordre» et le pouvoir algérien à l'encontre des populations de Kabylie, et déclarer que les meurtres commis en Kabylie depuis le 18 avril 2001 sont des **crimes contre l'humanité** et par conséquent passibles du tribunal pénal international.
- Conditionner tout échange économique avec les Etats nord-africains au respect des droits de l'homme, au respect des libertés démocratiques et à l'instauration de l'état de droit. Toute autre attitude ne ferait que renforcer des régimes dictatoriaux.
- Réaffirmer l'obligation de respect par les Etats nord-africains, des droits linguistiques et culturels des amazighs, notamment leur droit à l'enseignement réel et généralisé et à une vie culturelle dans leur langue. Ces droits devraient être protégés constitutionnellement.
- Dépêcher une mission de l'ONU, qui pourrait être conduite par Mr Rodolfo Stavenhagen, rapporteur spécial des Nations Unies pour les peuples autochtones, afin de faire un constat sur la dramatique situation économique, sociale et culturelle que vivent les populations amazighes dans les différents pays d'Afrique du Nord et particulièrement en Kabylie (Algérie).
- Engager une action concrète de solidarité avec les victimes de la répression en Kabylie, leurs familles et toute la région qui se retrouve aujourd'hui dans un état de délabrement avancé.
- Soutenir, conformément aux textes fondamentaux des Nations Unies, le droit à l'autodétermination du peuple amazigh, seule solution susceptible de permettre à ce peuple la restauration réelle de ses droits inaliénables à sa terre, à ses ressources, à sa langue et à sa culture.

Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 24/07/2001

Belkacem LOUNES

secrétaire général du CMA

CONGRES MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIGH

*a * r a w a m a é l a n a m a z i g h*

C.M.A BP 60 – 75861 Paris cedex 18

Tel/Fax : 33.4.76.25.85.86 - email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

COMMUNIQUE

C'est dans un contexte particulièrement marqué par les tragiques événements de Kabylie en Algérie que le Congrès Mondial Amazigh (CMA) a pris part aux travaux de la 19ème session du Groupe de Travail des Nations Unies pour les Peuples Autochtones qui s'est déroulée du 23 au 27 juillet 2001 au Palais des Nations à Genève.

Devant l'assemblée plénière de ce grand rendez-vous mondial consacré cette année au « droit au développement des peuples autochtones », le secrétaire général du CMA a présenté une communication dans laquelle il a précisé d'emblée combien il lui était difficile d'aborder la question du *droit au développement* des populations amazighes au moment où celles-ci sont victimes de graves atteintes au droit à la vie même, comme c'est le cas actuellement en Kabylie (Algérie). Le représentant du CMA a ensuite exposé les actes de répression sauvage exercés par les « forces de l'ordre » en Kabylie depuis 3 mois, faisant des milliers de victimes innocentes.

En effet, l'actualité de ces derniers mois rappelle cette démarche génocidaire qui ne veut pas dire son nom. En Kabylie, le pouvoir n'hésite pas à tuer, à réprimer sauvagement en tirant à balles réelles sur de jeunes manifestants pacifiques, à torturer et à envoyer des renforts de forces spéciales qui sèment la violence, les larmes, le sang et la haine.

Cette répression aveugle a déjà fait plus de 100 morts et des milliers de blessés dont un grand nombre resteront handicapés ou mutilés à vie. Tout cela parce que le peuple amazigh ne cesse de revendiquer haut et fort le respect de sa liberté et de ses droits économiques et sociaux mais aussi son droit à disposer pleinement de sa culture et de sa langue ancestrales. Le peuple amazigh refuse depuis toujours son assimilation forcée à l'arabisme de même qu'il refuse l'exclusion inique de son identité.

Cette même attitude criminelle des Etats nord-africains à l'encontre des amazighs se trouve appliquée aussi contre les populations touaregues, réprimées dans le sang au cours de la décennie 90 et qui sont toujours dépossédées des richesses de leur sous-sol malgré les accords et pactes signés entre les représentants touaregs et les gouvernements malien et nigérien. Le CMA rappelle que le massacre de plusieurs milliers de civils touaregs demeure à ce jour impuni.

Au Maroc, afin d'éviter la « contagion » de la révolte des amazighs de Kabylie, le gouvernement a pris les devants en interdisant systématiquement et de façon violente toute activité culturelle des associations amazighes, y compris dans des lieux privés. En même temps, les activités des associations panarabistes sont encouragées et bénéficient de tous les moyens matériels et financiers de l'Etat.

En Tunisie et en Libye, aucune forme d'expression amazighe n'est tolérée.

Aux Iles Canaries, la politique d'hispanisation à outrance a entraîné la disparition de la pratique linguistique amazighe. Le CMA soutient le mouvement culturel qui oeuvre à la restauration de l'identité canarienne.

Le Congrès Mondial Amazigh dénonce avec force les violations des droits fondamentaux du peuple amazigh et réaffirme sa solidarité avec la lutte pacifique des mouvements amazighs.

La délégation du CMA a également saisi l'occasion de cette session des Nations Unies pour rencontrer des experts, des rapporteurs spéciaux et des personnalités de haut niveau des Nations Unies, en particulier:

- Mr **Rodolfo Stavenhagen**, nouveau rapporteur spécial des Nations Unies pour les peuples autochtones. Mr Stavenhagen a été particulièrement attentif à l'exposé concernant les graves atteintes aux droits de l'homme dans les différents pays de Tamazgha et particulièrement en Kabylie. Une demande de visite d'inspection en Kabylie et dans les différentes régions amazighophones a été formulée par la délégation amazighe à Mr Stavenhagen qui a promis d'entreprendre les démarches afin de pouvoir se rendre en pays amazigh le plus vite possible.

- La délégation du CMA a également été reçue par un groupe d'experts et de rapporteurs thématiques et géographiques du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Les entretiens ont porté d'abord sur les violations massives des droits fondamentaux du peuple amazigh et en particulier sur la tragique situation en Kabylie et ensuite sur les moyens et mécanismes d'intervention des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits du citoyen amazigh.

- Une délégation du CMA composée de Belkacem LOUNES (secrétaire général), Moh SI-BELKACEM (vice-président, Algérie), Mohamed HANDAINE (membre du Conseil Fédéral, Maroc) et Saoudata ABOUBACRINE (membre du Conseil Fédéral, Touareg) a ensuite été reçue en audience par Madame **Mary ROBINSON**, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Mme Robinson a été extrêmement attentive à l'exposé des différentes situations de violations des droits humains commises à l'encontre du peuple amazigh dans les différents pays d'Afrique du Nord. La pertinence des questions posées par Mme Robinson à la délégation du CMA a montré sa haute connaissance et sa sensibilité à la question amazighe.

A la fin de l'entretien, une lettre contenant les sujets de préoccupation et les recommandations du CMA, notamment la demande d'envoi de rapporteurs spéciaux des Nations Unies en Kabylie et dans les autres régions de Tamazgha, a été remise à Mme Robinson.

En marge de cette 19ème session, le Congrès Mondial Amazigh, en collaboration avec des associations amazighes de France, de Suisse, d'Algérie, du Maroc, du Niger, du Mali et du Burkina-Faso ont organisé un rassemblement public devant les Nations Unies le 24 juillet 2001 à Genève pour dire halte à la répression en Kabylie et pour exprimer leur solidarité avec la population kabyle. A cette occasion, une lettre a été remise à Mr Kofi Annan, S.G de l'ONU.

Genève, le 27-07-2001

Le Bureau du CMA

Déclaration

La Kabylie est en situation de révolte généralisée depuis plus de trois mois, contre la répression meurtrière, le déni des droits, les injustices de toutes natures et le silence méprisant imposés aux populations.

En s'appuyant sur une organisation citoyenne fondée sur les comités de villages, comités de quartiers et de Aarchs, la population a su puiser dans son fonds civilisationnel amazigh pour mettre en place une structure démocratique qui prend désormais en charge la lutte pacifique pour mettre fin à la violence institutionnelle et à l'état de non droit en Algérie.

Ainsi, malgré la répression aveugle, les intimidations, les humiliations exercées par les «forces de l'ordre» et une situation sociale et économique très précaire, la population est restée fortement et fermement mobilisée autour de la coordination des Aarchs qu'elle s'est donnée. Le formidable mouvement populaire de solidarité avec les victimes de la répression et les nombreuses marches organisées, en particulier la marche historique du 14 juin à Alger, constituent autant de démonstrations de cette mobilisation sans faille de la population de Kabylie.

Face à la cécité et à la surdité du pouvoir, la coordination des Aarchs appelle à une grande marche pacifique le 8 août 2001 à Alger pour interpeller une fois de plus les plus hauts décideurs sur les réponses qu'attend toujours le peuple concernant ses revendications économiques, sociales, politiques, culturelles et linguistiques.

Le Congrès Mondial Amazigh (CMA) met en garde le pouvoir algérien contre toute velléité de recours aux provocations et à la répression comme cela a été le cas lors de la marche du 14 juin dernier et assure de son total soutien la coordination des Aarchs dans son combat pacifique pour rendre leur dignité aux populations de Kabylie et d'Algérie.

En même temps, le CMA recommande aux ONG et aux instances internationales de demeurer vigilantes et attentives aux éventuelles dérives violentes du pouvoir algérien notamment en cette journée du 8 août 2001.

Paris, le 6 août 2001

Le Bureau du CMA

CONGRES MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIGH

agraw amaélan amazi\$

BP 60 – 75861 Paris cedex 18

T/F : 00 33 4 76 25 85 86 – email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

COMMUNIQUE

Après sa participation à la 19^{ème} session du Groupe de Travail des Nations Unies sur les peuples autochtones qui vient de s'achever au Palais des Nations à Genève, la délégation du Congrès Mondial Amazigh a poursuivi ses contacts avec les instances internationales. C'est ainsi que le CMA a été reçu le 02 août 2001 à la Commission européenne de Bruxelles avec un double objectif :

D'une part informer l'Union Européenne au sujet des violations massives et permanentes des droits de l'homme dont sont victimes les populations amazighes et en particulier sur la tragédie que vit la Kabylie depuis plus de trois mois. D'autre part, le CMA a examiné avec les responsables européens les dispositions prévues par l'UE pour amener les États nord-africains et en particulier l'Algérie à respecter les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, à mettre un terme immédiat aux atteintes aux droits fondamentaux du peuple amazigh et à l'arrêt de la répression en Kabylie.

La délégation du CMA composée de Belkacem LOUNES (Secrétaire général), Moh SI BELKACEM (Vice Président – Algérie) et Mohand Ouramdane KHACER (Membre du Conseil Fédéral) a été reçue à la *Direction Générale des relations extérieures* et à la *Direction Droits de l'Homme et Démocratisation* de la Commission Européenne.

La délégation du CMA a insisté auprès de ses interlocuteurs pour conditionner toute relation économique de l'UE avec l'Algérie au respect des principes démocratiques et des droits de l'homme dans ce pays. Les deux responsables européens ont été particulièrement attentifs aux explications et arguments donnés par la délégation du CMA notamment concernant aussi bien les causes profondes de la révolte en Kabylie que des perspectives démocratiques en Algérie.

Concernant la récente annonce officielle du roi du Maroc de créer *un institut royal pour la culture amazighe*, le CMA prend acte de cette mesure à priori encourageante mais attend la concrétisation du cadre juridique de cette institution tout en rappelant que **seul le statut de langue nationale et officielle pour Tamazight** permettrait de garantir réellement le respect des pleins droits de l'identité amazighe au Maroc comme dans les autres pays de Tamazgha (Afrique du Nord).

Signalons enfin que le CMA reste présent à l'ONU à Genève où il prendra part le 3 août 2001, avec d'autres ONG, à une table ronde portant sur le *processus de lutte contre les discriminations* de toutes natures, en présence d'éminentes personnalités internationales ainsi que celle de Mme Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Bruxelles, le 02-08-2001

Le Bureau du CMA

CONGRES MONDIAL AMAZIGH AGRAW AMADLAN AMAZIGH

C.M.A BP 60 – 75861 Paris cedex 18
Tel/Fax : 33.4.76.25.85.86 - email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

COMMUNIQUE

Organisation Non Gouvernementale internationale de défense des intérêts et des droits du peuple amazigh (berbère), le Congrès Mondial Amazigh (CMA) s'apprête à prendre part à la conférence mondiale contre le racisme, les discriminations, la xénophobie et l'intolérance, organisée par l'ONU et qui se déroulera du 31 août au 7 septembre 2001 à Durban (Afrique du Sud).

Le CMA compte saisir ce formidable rendez-vous mondial des Etats et de la société civile pour, d'une part porter à la connaissance de l'opinion publique internationale les différentes situations de ségrégation, d'exclusion ou de marginalisation des populations amazighes dans les différents pays où elles sont établies et d'autre part d'en appeler à la nécessaire solidarité internationale avec ce peuple opprimé. Conformément au thème de cette conférence, le CMA dénoncera notamment:

- Les crimes et la répression sanglante perpétrés par le pouvoir algérien à l'encontre de la population de Kabylie particulièrement depuis 4 mois,
- Les interdictions systématiques des activités culturelles amazighes au Maroc et le harcèlement policier à l'encontre des militants associatifs,
- Les crimes commis par les Etats malien et nigérien à l'encontre des populations touarègues depuis les années 90 et ce, en toute impunité,
- Le véritable apartheid notamment linguistique et culturel mis en œuvre par tous les Etats d'Afrique du Nord qui vise à détruire ou à falsifier méthodiquement tous les éléments de l'identité amazighe (histoire, toponymie, culture, langue) tout en assurant par des moyens considérables la promotion de l'arabo-islamisme.

En cette république sud-africaine symbole d'une longue lutte pour la réhabilitation des droits fondamentaux de la personne humaine, le CMA interpellera la conscience internationale pour soutenir le peuple amazigh dans son combat pacifique contre le racisme et les différentes formes de discriminations anti-amazighs (politiques, économiques, sociales, culturelles et linguistiques) mis en œuvre par les Etats d'Afrique du Nord.

Paris, le 25 août 2001

Le Bureau du CMA

Organisation des Nations Unies

Conférence Mondiale Contre le Racisme

(Durban, 31-08/7-09-2001)

Le peuple amazigh (berbère): 40 millions d'exclus

Le peuple amazigh (berbère), peuple autochtone d'Afrique du Nord composé d'une quarantaine de millions de personnes est depuis toujours soumis à la même politique qui le nie dans son existence même et qui utilise tous les moyens, y compris la violence meurtrière pour tenter de le faire disparaître définitivement.

Cette politique génocidaire a déjà abouti à la disparition de l'usage de la langue amazighe (berbère) aux îles Canaries depuis l'invasion espagnole au 15ème siècle. Cependant, ce qui a été préservé de la culture amazighe autochtone de ces îles est folklorisé à des fins touristiques, une activité hautement lucrative pour les multinationales et le gouvernement espagnol. Moins de 40% des revenus annuels générés par les Canaries restent aux Canaries. De même, au Mali et au Niger, les populations touarègues sont soumises à des conditions de vie désastreuses parce qu'elles n'ont aucun contrôle sur les fabuleuses ressources minières de leur sous-sol. Pour avoir réclamé de bénéficier d'un peu de ces richesses, les touaregs ont subi une répression sauvage qui a fait des milliers de victimes depuis le début des années 90, répression commise par les armées de ces deux Etats, en toute impunité.

Dans les autres pays d'Afrique du Nord, les populations amazighophones sont confrontées à l'idéologie arabo-islamiste mise en oeuvre par la force par les gouvernements marocain, algérien, tunisien et libyen. Dans ces pays, c'est la règle de l'unicité absolue qui est implacablement imposée: langue unique (l'arabe), religion unique (l'islam). Par conséquent, tout ce qui est amazigh est combattu sans relâche par l'assimilation, les interdits, l'emprisonnement et même le crime institutionnel. En même temps de gros budgets sont alloués à l'arabisation du système éducatif, de l'administration, des médias et à l'ensemble des activités assurant la promotion de l'arabo-islamisme. Dans ces pays, le zèle est poussé jusqu'à la caricature avec l'exemple de l'interdiction faite aux parents de donner des prénoms amazighs à leurs enfants, mais aussi la falsification de l'histoire et de la toponymie ancestrale amazighe et la marginalisation économique des régions amazighophones.

D'une main de fer, les régimes tunisien et libyen interdisent toute forme d'expression de l'identité amazighe (berbère). La langue amazighe est restreinte au cercle familial et aucune expression publique dans cette langue n'est tolérée. Les associations culturelles amazighes sont tout simplement interdites et les militants, artistes et poètes sont soumis à la terreur policière et doivent par conséquent s'interdire toute activité culturelle amazighe s'ils ne veulent pas connaître la prison, l'exil ou la mort.

Au Maroc où 60% de la population de ce pays est amazighophone, c'est la minorité panarabiste détenant les pouvoirs politique et économique qui impose sa dictature à la majorité amazighe. Jusqu'à ce jour, l'identité amazighe est niée, ses droits même les plus élémentaires sont bafoués. Depuis le début de l'année 2001, toutes les activités culturelles amazighes programmées par les associations ont été systématiquement interdites. La récente réforme de l'éducation présente un caractère explicitement raciste dans la mesure où elle ne tolère l'introduction de la langue amazighe dans les premières années de l'enseignement élémentaire que comme moyen d'amorcer l'apprentissage de la langue arabe, considérée comme la seule langue de civilisation. La langue amazighe est ainsi infériorisée, réduite à un "dialecte" de sauvages des montagnes qui est appelé à disparaître et l'identité des enfants amazighs s'en trouve gravement dévalorisée. Outre son caractère discriminatoire, ce processus de déculturation est extrêmement dangereux car il fabrique aujourd'hui les générations futures sans les repères identitaires indispensables pour résister aux chants des sirènes.

En Algérie, la même politique est poursuivie avec acharnement. Le pouvoir algérien a montré récemment qu'il pouvait aller jusqu'au crime à grande échelle pour maintenir les injustices qu'il fait subir depuis 40 ans à la

population. Ainsi, pendant le *printemps noir* 2001 en Kabylie (la plus importante région amazighophone d'Algérie), le pouvoir algérien a donné l'ordre d'utiliser des armes de guerre contre les populations civiles, tuant une centaine de jeunes et blessant plus de 3000 autres dont beaucoup garderont des séquelles physiques et psychologiques à vie, uniquement parce qu'ils ont osé réclamer pacifiquement le respect de leurs droits, de leur dignité et de leur identité. Désormais la population de Kabylie craint que le pouvoir algérien, faute de l'asservir ne cherche à la "pacifier" par tous les moyens, y compris le recours à l'ultime solution.

En définitive, ces Etats pratiquent quotidiennement rien de moins que la politique d'**apartheid** à l'encontre de la mémoire, de l'histoire et des droits politiques, économiques, sociaux, culturels et linguistiques des amazighs.

Aujourd'hui à Durban, loin des populations auxquelles ils font vivre les pires injustices, le racisme et toutes formes de discriminations, les chefs d'Etat et de délégations officielles de ces pays défilent à la tribune de la conférence mondiale contre le racisme pour nous faire entendre leurs discours lénifiants, dans lesquels ils nous affirment leur rejet du racisme et des discriminations et nous jurent de leur volonté de les combattre avec la dernière leur énergie. Malheureusement, nous assistons là à une vraie tragi-comédie car ces régimes continuent de pratiquer allègrement leurs actes ignobles de violation des droits des citoyens, même pendant les jours du déroulement de cette conférence. Ils louent ici les vertus de la tolérance et de l'amitié entre les peuples tout en méprisant ces mêmes valeurs dans leurs pays respectifs. Et c'est cela qui est inacceptable, impardonnable et que nous tenons à dénoncer ici de toutes nos forces.

Ne nous laissons pas bercer par les beaux discours, ne nous laissons pas abuser par les longues accolades et les larges sourires. Nous devons évaluer l'artisan au pied de son ouvrage. Les intentions ne doivent se mesurer qu'à l'aune des réalisations effectives.

De Durban en Afrique du Sud, pays hautement symbolique tant cette terre et ses hommes ont donné à la cause anti-raciste, le Congrès Mondial Amazigh (CMA) lance un appel fraternel aux délégations qui croient aux valeurs universelles de démocratie et de droits de la personne humaine, aux ONG et à l'ensemble de la communauté internationale pour dénoncer la ségrégation et les discriminations dont sont coupables les Etats nord-africains à l'encontre du peuple amazigh. Le pouvoir algérien doit être particulièrement condamné pour ses crimes commis en Kabylie. L'impunité alimente les injustices et le huis clos profite aux agresseurs. Faire reculer le racisme, les discriminations et l'intolérance, c'est être sans complaisance avec les auteurs de tels actes anti-humains. Le CMA attend également l'expression de la solidarité internationale avec ce peuple et en particulier avec les victimes de la lâche répression de Kabylie en Algérie.

En définitive l'exclusion multiforme à laquelle est soumis le peuple amazigh par tous les Etats d'Afrique du Nord s'apparente tout simplement à une situation de **colonisation interne**. Et cela est d'autant plus injuste et déplorable lorsque l'on sait que les amazighs ont été les plus actifs dans les mouvements de Libération et qu'ils en ont payé le prix le plus fort. De plus, le peuple amazigh est connu pour son hospitalité légendaire et demeure un exemple de tolérance puisqu'il a accueilli sur son sol plusieurs vagues d'invasions depuis l'antiquité sans jamais exprimer le moindre sentiment de rejet envers quiconque. Aujourd'hui, il nous semble que c'est pour le moins légitime qu'il puisse vivre en paix, libre et dans le respect mutuel avec les autres composantes humaines de cette région.

Durban, le 1/09/2001

La délégation du CMA

Congrès Mondial Amazigh
BP 60 – 75861 Paris cedex 18
T/F: 33 4 76 25 85 86
Email: congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

CONGRÈS MONDIAL AMAZIGH
AGRAW AMADLAN AMAZIGH
*a * r a w a m a é l a n a m a z i g h*

C.M.A BP 60 – 75861 Paris cedex 18

Tel/Fax : 33.4.76.25.85.86 - email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

Communiqué de presse

Le *Congrès Mondial Amazigh* (CMA) vient d'apprendre la convocation par les autorités locales d'Errachidia et de Goulmima (sud-est du Maroc), la convocation des militants du mouvement amazigh du Maroc Hamid LIHI et Ali HARCHERRAS, membres de l'association socioculturelle Tilelli de Goulmima, Zaid OUCHNA, Ali IKEN et Mohamed SAIDI, membres de l'association Tudert pour la culture et le développement social d'Errachidia.

Ces militants amazighs depuis longtemps soumis à une sévère surveillance policière, dont certains ont déjà été emprisonnés en 1994 pour avoir publiquement réclamé la reconnaissance de la langue et de la culture amazighes, sont aujourd'hui grossièrement accusés de préparer rien de moins que la "révolte" de cette région. Les autorités makhzénienne leur ont donc notifié les 28 et 29 août 2001 "l'interdiction d'entreprendre toute sorte de manifestation publique, **sous peine d'être poursuivis pour trahison**".

En fait, cet "avertissement" fait partie du lot des nombreuses tracasseries administratives et policières et autres intimidations dont sont l'objet ces militants afin de bâillonner leur libre expression.

Le *Congrès Mondial Amazigh* dénonce avec la plus grande vigueur le harcèlement policier à l'égard de ces militants associatifs et rejette totalement les accusations gratuites dont ils sont l'objet. Le CMA met en garde les autorités marocaines contre ces abus de pouvoir qui ont pour but à la fois de terroriser les militants amazighs afin de les dissuader de réclamer le respect de leurs droits légitimes et de justifier par avance, l'éventuelle arrestation future de ces personnes.

Au moment où le roi du Maroc multiplie les annonces symboliques en faveur de l'identité amazighe, ces interpellations que rien ne justifie viennent nous rappeler la nature fondamentalement totalitaire et répressive de l'Etat marocain, particulièrement vis-à-vis de l'expression amazighe et que comme en Kabylie, ce sont les injustices et les provocations violentes du pouvoir qui ont toujours été à l'origine des révoltes citoyennes.

En tout état de cause, dès qu'il en a été informé, le CMA a aussitôt alerté les instances internationales et les ONG concernées en leur demandant d'intervenir sans délai afin de faire cesser les graves menaces qui pèsent sur ces militants et pour qu'ils puissent poursuivre librement au sein de leurs associations, leurs activités socioculturelles comme ils l'ont toujours fait de manière pacifique.

Paris, le 12/09/2001
CMA

Le Bureau du

CONGRES MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIGH

ⴰⴳⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ

C. M. A BP 60 – 75861 Paris cedex 18

Tel/Fax : 33.4.76.25.85.86 // 33 688 677 399 - email : Congres.Mondial.Amazigh@wanadoo.fr

Organisation des Nations Unies

Application du Pacte International relatif aux Droits économique, sociaux et culturels

XIV^o session du Comité pour les Droits économiques, sociaux et culturels
(Genève, 12-16 novembre 2001)

Communication orale du Congrès Mondial Amazigh concernant l'Algérie

Monsieur le Président,
Mmes, Mrs les membres du Comité,

L'Algérie a ratifié le 12/12/1989 le Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels. L'objet de cette communication est d'examiner brièvement dans quelle mesure la législation algérienne et sa mise en œuvre sont conformes ou non à ce Pacte, en ce qui concerne notamment les population amazighophones (berbérophones) d'Algérie.

• Introduction

Les amazighs (berbères) sont présents en Afrique du Nord depuis la période préhistorique. Vaste et riche territoire, le pays des amazighs va susciter toutes les convoitises. Depuis l'antiquité, l'Afrique du Nord va connaître plusieurs vagues d'envahisseurs : Aux phéniciens vont succéder les Romains, puis les Vandales, les Byzantins, les arabes (7^{ème} siècle). Les Turcs (1515), les Espagnoles (15^{ème} siècle) et enfin les Français (1830).

Les amazighs qui constituent donc le peuple autochtone d'Afrique du Nord sont aujourd'hui disséminés sur une dizaine de pays : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte (Siwa), Espagne (Canaries, Ceuta, Melilla), Niger, Mali, Burkina-Faso et Mauritanie (populations touarègues). On compte aujourd'hui une quarantaine de millions de locuteurs amazighs dont 75 % environ vivent au Maroc et en Algérie. Ce peuple dispose d'une langue et d'une culture propres. La langue amazighe bénéficie d'un système d'écriture original appelé Tifinagh, développé il y'a 4000 ans et préservé jusqu'à nos jours. Il existe également un autre système de transcription en caractères latins plus récent et qui tend à se répandre.

En Algérie, les populations amazighophones représentent environ un tiers de la population totale, soit une dizaine de millions d'individus vivant principalement dans les régions de Kabylie, Aurès, Chenoua, M'zab et l'extrême sud du pays pour la composante touarègue. La Kabylie reste cependant la région qui compte le plus grand nombre d'amazighophones (6 à 7 millions de personnes). Il est également important de noter qu'il existe sur tout le territoire algérien des centaines d'endroits où l'on parle quotidiennement *tamazight* (la langue amazighe).

Depuis l'indépendance du pays en 1962, l'Algérie a toujours pratiqué la même politique de négation et d'exclusion à l'encontre de l'identité amazighe. Les Constitutions algériennes ont régulièrement réaffirmé la même définition de la nation reposant sur les seules composantes arabe et islamique excluant ainsi la composante amazighe. L'actuelle Constitution (qui date de 1996), si elle introduit enfin la référence à l'*amazighité*, à côté de l'*Islam* et de l'*arabité*, comme fondements de l'identité algérienne, c'est seulement dans son préambule et celui-ci insiste d'ailleurs plus loin sur « l'Algérie, terre d'Islam (...) et pays arabe ». Les articles 1-2 et 1-3 lèvent ensuite toute équivoque en stipulant que « l'Islam est la religion de l'Etat » et « l'arabe est langue nationale et officielle ». Ainsi, l'existence en tant que telle d'une population de plusieurs millions d'amazighs algériens avec leur histoire, leur langue et leur culture plusieurs fois millénaires est tout simplement occultée, niée, refusée. Toutes les violations des droits économiques, sociaux et culturels des populations amazighes que nous allons à présent vous exposer, vont découler de cette négation constitutionnelle et seront donc pratiquées en toute « légalité ».

Afin d'accentuer le processus d'assimilation des amazighs, l'arsenal juridique a été complété par la loi n° 91-05 du 16/01/91 « portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe », modifiée par l'ordonnance n° 96-30 du 21/12/96 et qui est entrée en vigueur le 5 juillet 1998. Cette loi déclare illégal et soumet à des sanctions pécuniaires et même à des peines de prison en cas de récidive, les auteurs de tout texte, contrat ou déclaration publique, écrits ou prononcés publiquement dans une autre langue que l'arabe. Tous les documents émanant des administrations, des entreprises publiques et privées et même des associations, doivent obligatoirement être rédigés exclusivement en langue arabe. La langue amazighe est par conséquent considérée de fait, comme une « langue étrangère » ce qui est particulièrement injuste et aberrant pour une langue dont la présence en Algérie est bien antérieure à l'apparition de la langue arabe. Les populations amazighes se trouvent ainsi brutalement privées de l'usage de leur langue maternelle. Cette loi s'avère être en définitive ni plus ni moins qu'un moyen radical visant à empêcher toute utilisation de *tamazight* afin d'en accélérer l'extinction.

Face à ce qui est vécu comme de graves injustices, les amazighs d'Algérie ont à maintes reprises manifesté publiquement pour le respect de leurs droits et pour les libertés démocratiques. Au cours des vingt dernières années, on peut retenir notamment la révolte de la population de Kabylie au cours du *printemps berbère* de 1980, le boycott scolaire de l'année 1994/95 entrepris par les écoliers, les collégiens, les lycéens et étudiants pour exprimer leur refus de l'exclusion de *tamazight* de l'école algérienne, la révolte populaire qui a suivi l'assassinat du chanteur Lounès Matoub le 25 juin 1998 (à la veille de l'entrée en vigueur de la loi d'arabisation) et enfin le *printemps noir* de l'année 2001 qui marque une rupture totale entre la société civile amazighophone algérienne et Kabyle en particulier, avec le pouvoir algérien et ses pratiques mêlant injustices, mépris, arrogance et violence.

A chaque fois que les populations amazighes ont revendiqué leurs droits – pourtant toujours de manière pacifique – la seule réponse institutionnelle a été le mépris et la répression. Au cours du soulèvement citoyen de Kabylie au printemps 2001, les « forces de l'ordre » ont fait usage pendant trois mois d'armes de guerre (balles explosives) contre les populations civiles, faisant une centaine de morts et plus de 3000 blessés dont plus de la moitié garderont des séquelles à vie.

La région de Kabylie est particulièrement visée par le pouvoir algérien qui cherche à la soumettre ou à la marginaliser parce qu'elle n'a cessé de dénoncer les abus de pouvoir. Le délabrement du service public, la corruption institutionnalisée, l'accaparement des richesses du pays par les clans au pouvoir, la paupérisation de la société et de réclamer instamment un état de droit où le citoyen vivrait dans la dignité, la justice, la paix et jouissant équitablement de ses droits inaliénables et ce, conformément aux principes énoncés aussi bien par la Charte des Nations Unies que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou le Pacte International des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les textes législatifs algériens aussi bien que leur mise en œuvre, comportent donc comme nous allons le démontrer, de graves atteintes au Droits de l'Homme en contradiction flagrante avec le Pacte International des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

• Sur les libertés individuelles et collectives

1. Le peuple amazigh ne bénéficie d'aucune forme de reconnaissance légale ou institutionnelle en Algérie. Et c'est cette négation du fait amazigh qui permet à l'Etat algérien de bafouer en toute impunité les droits fondamentaux des amazighs, notamment le droit de « disposer d'eux-mêmes », le droit « d'assurer librement leur développement économique, social et culturel » et le droit de « disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles ». Ce faisant, l'Etat algérien ne respecte pas les articles I-1, I-2 et I-3 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
2. Sur les récents « événements de Kabylie » en avril, mai et juin 2001, le rapport de la commission nationale d'enquête, malgré ses nombreuses lacunes, note que « la réaction violente des populations a été provoquée par l'action non moins violente des gendarmes, laquelle, pendant plus de deux mois, a nourri et entretenu l'événement : tirs à balles réelles, saccages, pillages, provocations de toutes sortes, propos obscènes et passages à tabac », « les gendarmes sont intervenus sans réquisition des autorités civiles comme le stipule la loi », « la violence enregistrée contre les civils est celle d'une guerre, avec usage de munitions de guerre ». Le rapport note enfin que les causes profondes des troubles de Kabylie sont : « sociales, économiques, politiques, identitaires et les abus de toutes sortes ». Ces conclusions n'ont eu aucune suite judiciaire, quatre mois après la publication dudit rapport. Cela est en parfaite opposition avec les dispositions de l'article 4 du Pacte.
3. L'Etat algérien pratique à l'encontre des populations amazighophones, de graves actes discriminatoires fondés notamment sur la langue et la culture. Cette discrimination est appliquée avec un zèle particulier contre la population de la région de Kabylie. On signalera à cet effet un certain nombre d'exemples de discriminations :
 - le citoyen amazighophone qui revendique le droit au respect de son identité ne connaîtra jamais de promotion professionnelle dans l'administration ou les entreprises publiques.
 - Les militants pour la promotion de l'identité amazighe et des droits de l'homme font l'objet de harcèlements administratifs et/ou policiers.

- La création d'associations socioculturelles amazighes est soumise à des restrictions (refus de délivrance de l'agrément administratif), de même que certaines de leurs activités sont interdites de façon arbitraire. Ces associations sont par ailleurs exclues du bénéfice des subventions de l'Etat alors que les associations qui oeuvrent à la promotion de l'arabo islamisme perçoivent d'énormes budgets.
- Lors de la marche historique du 14 juin 2001 à Alger qui a rassemblé près de deux millions de personnes, les « forces de l'ordre » ont encouragé des jeunes arabophones à attaquer les manifestants kabyles. Le lendemain le Président de la république a remercié ces jeunes d'avoir « protégé la capitale ».
- Lors de la tentative de marche des délégués des Aarchs (mouvement citoyen de Kabylie) le 5 octobre 2001 à Alger, plusieurs centaines de citoyens ont été arrêtés dans les rues d'Alger au seul motif qu'ils parlaient en *tamazight*.
- Dans certaines régions, les parents n'ont pas le droit de donner des prénoms amazighs à leurs enfants.
- La toponymie est soumise au processus d'arabisation dans l'ensemble du pays.
- Le Congrès Mondial Amazigh n'a pas le droit de réunir ses membres sur le territoire algérien alors que toutes sortes de réunions des associations ou organisations non gouvernementales des pays arabes sont accueillies et prises en charge par le gouvernement algérien.

Cela en totale rupture avec l'article 2-2 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

• Sur les droits socio-économiques

1. Alors que l'Algérie est un pays riche grâce notamment à ses ressources pétrolières et gazières, le niveau de vie de la grande majorité de la population ne cesse de se détériorer car la rente énergétique est monopolisée par les clans qui se partagent le pouvoir au sommet de l'Etat. La paupérisation touche particulièrement les zones montagneuses comme les régions des Aurès et la Kabylie où le taux de chômage est largement supérieur à la moyenne nationale (30% en moyenne nationale, plus de 50% en Kabylie). Dans la wilaya de Tizi-Ouzou par exemple, aucun investissement industriel d'envergure n'a été réalisé depuis 20 ans. Au contraire, les deux principales usines Cotitex (textile) et Enien (électroménager) ont vu fondre leurs effectifs de façon vertigineuse. Les investissements privés sont particulièrement découragés en Kabylie par un grand nombre de barrières juridico administratives dans le but de préserver des monopoles tout en les détournant vers d'autres régions du pays. Le chômage et les privations de toutes sortes qu'il engendre touche avec plus d'acuité les jeunes qui tentent de « fuir » la réalité en s'adonnant à la consommation d'alcool, la drogue, l'exil et en dernier recours le suicide. Par conséquent l'Etat algérien ne respecte pas l'article 11 du Pacte International.
2. Au cours des « événements de Kabylie » qui se sont déroulés en avril 2001, aucune mesure particulière n'a « été prise par les autorités centrales pour acheminer rapidement et en quantité suffisante les médicaments et les produits chirurgicaux vers les hôpitaux qui ont accueilli quotidiennement des centaines de blessés. Au contraire, même les initiatives privées agissant bénévolement ont été empêchées par les gendarmes d'apporter leur aide. De même, des organisations humanitaires internationales se sont vues refuser leur offre d'assistance aux populations. A plusieurs reprises, des jeunes gravement blessés par balles et qui avaient bénéficié d'une prise en charge hospitalière à l'étranger, ont été refoulés par la PAF à l'aéroport d'Alger sous différents prétextes comme celui de n'avoir pas effectué son service militaire. Résultat : beaucoup de blessés parmi les plus gravement atteints sont décédés ou on dû être amputés faute de moyens, de médicaments et de soins adéquats. Le gouvernement algérien est par conséquent en faute vis-à-vis de Pacte International dans ses articles 12-1, 12-2-d.
3. Des logements sociaux initialement destinés aux familles mal-logées ont été attribués à des islamistes « repentis » particulièrement dans la wilaya de Bgayet (Bejaia) et Tizi-Ouzou. Cela est particulièrement injuste, provocateur et en contradiction avec l'article 11-1 du Pacte.
4. Dans les localités des Ait-Wartilane et des Ait-Maouch (région de Kabylie) frappées par un séisme le 10 novembre 2000, les autorités centrales ne se sont déplacées sur les lieux qu'une semaine après la catastrophe pour promettre finalement des moyens extrêmement dérisoires. Un an après, les promesses n'ont pas été tenues, notamment en matière de reconstruction des logements détruits et d'aides à la consolidation des bêtises menaçant ruines. Les habitants qui ont pu se réfugier ailleurs ont déjà quitté les lieux mais pour les plus démunis, ils restent exposés au danger et à une misère cruelle, surtout à l'approche de l'hiver particulièrement rude dans cette région montagneuse. Les élus et les citoyens ne comprennent pas pourquoi la ville d'Ain-Témouchent dans l'ouest de l'Algérie, touchée également par un séisme deux ans auparavant a bénéficié d'un Téléthon deux années de suite et a été entourée de toute la solidarité nationale nécessaire et a par conséquent été très rapidement reconstruite, alors que leur région reste totalement ignorée, exclue. Ils se demandent s'ils sont considérés comme des algériens comme les autres ? Cette situation est en rupture avec les articles 2-2 et 11-1 du Pacte.
5. Dans le domaine de l'éducation, c'est moins un problème quantitatif ou d'accès à l'école que celui de la qualité des programmes et des enseignements dont les contenus idéologique et religieux sont dominants. Dans le cycle de « l'école fondamentale », les enseignements en arabe, langue du Coran, puisent l'essentiel des textes de lecture et exercices dans le champ religieux.

bêtises →

Les enseignants ne jouissent d'aucune liberté d'exercice ou de choix de méthodes et d'outils pédagogiques. L'éducation « religieuse et morale », pratiquée de façon dogmatique, ne favorise nullement « la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les nations, les groupes sociaux, ethniques ou religieux » comme le stipule l'article 13-1 du Pacte. Au contraire, fondée sur l'unicité de la langue (l'arabe) et de la religion (l'islam), elle combat la diversité et l'esprit critique. L'ouverture d'esprit, la curiosité, l'initiative et porte gravement atteinte aux libertés fondamentales de pensée, de croyance et de conviction. C'est ce système éducatif fondé sur les conformismes militants et rétrogrades qui est le premier responsable de l'exclusion, du chômage, de l'intégrisme et du terrorisme. Cela est contraire à l'article 13-3 du Pacte.

6. Concernant l'enseignement de la langue amazighe, il aura fallu une année entière (94/95) de boycott scolaire des écoliers, collégiens, lycéens et étudiants de Kabylie pour qu'elle soit introduite dans le cycle primaire « à titre expérimental ». En même temps, tout a été mis en œuvre pour décourager élèves et parents afin de faire échouer cette « expérience » : Blocage administratifs en tout genre, enseignants sans statut, salaires inférieurs à ceux des enseignants des autres disciplines, absence de moyens didactiques adéquats, marginalisation des cours de *tamazight* dans les programmes et les évaluations, demande d'une autorisation écrite des parents pour suivre cet enseignement, cours facultatif, assiduité non obligatoire, encouragement à la médiocrité, exclusion des spécialistes du domaine amazigh de la réflexion... etc. Six ans après, l'enseignement de *tamazight* a toujours un caractère expérimental et l'objectif recherché par les autorités centrales est en passe d'être atteint : Introduit dans 16 wilayas (départements) en 1995, l'enseignement de *tamazight* ne subsiste pratiquement plus que dans 3 wilayas. Cela est en contradiction avec l'article 13-1 du Pacte.
7. Au printemps 2001, le rapport de la commission de réforme de l'éducation a dénoncé l'enseignement idéologisé et recommandé une réforme de fond qui repose sur la prise en compte de la personnalité algérienne (fondée sur son caractère amazigh, africain, méditerranéen) et sur la nécessité de reconstruire l'école algérienne sur les principes de modernité, de rationalité et d'ouverture, susceptible de préparer réellement les générations futures aux défis de ce 3^{ème} millénaire. Alors que les analyses de ce rapport ont fait l'unanimité auprès des spécialistes, la mise en application de ses recommandations a été reportée à une date indéterminée sous la pression du lobby exercé par les partis islamistes et conservateurs. Cela contredit notamment l'article 13-1 du Pacte.
8. Le code de la famille en vigueur depuis 1984 porte gravement atteinte aux droits moraux, économiques, sociaux et à la liberté de la femme algérienne. Fondé sur une base religieuse (la charia islamique), le code de la famille place délibérément la femme dans une situation d'infériorité, de dépendance et de soumission. Cela est parfaitement contraire à l'idéal de justice, d'égalité et de liberté et à la disposition de l'article 3 du Pacte International.

Sur les droits culturels

1. Les populations amazighophones d'Algérie ne jouissent pas de leur droit de participer pleinement à la vie culturelle dans leur langue. Ainsi, les aides publiques à la création et à l'expression culturelle amazighe sont pratiquement inexistantes ou instrumentalisées, lorsqu'elles sont accordées. Il existe une radio publique d'expression amazigh, legs de l'époque coloniale française, mais son contenu est contrôlé et vu sa faible puissance, elle ne couvre que certaines régions du centre du pays. L'unique chaîne de télévision algérienne (publique) propose certes un « journal télévisé » quotidien d'une vingtaine de minutes en tamazight mais ne diffuse que très rarement des productions culturelles amazighes et lorsque cela arrive, il s'agit exclusivement de la chanson de variété. Hormis quelques rares initiatives courageuses de associations ou d'individus, il n'y a pas de théâtre ou de cinéma en langue amazighe. En cela, le gouvernement algérien ne respecte pas les articles 15-1 et 15-2 du Pacte.
2. Le patrimoine architectural ancien (mausolées berbères, vestiges romains...) est laissé à l'abandon, l'histoire de l'Algérie est falsifiée, notamment à l'occasion des festivités commémoratives des hauts lieux et personnages de l'histoire (Cirta, Mezghenna, St Augustin...) dans le but d'effacer la mémoire amazighe de ce pays.
3. Dans le domaine de la presse écrite, plusieurs tentatives privées de diffusion de l'information en langue amazighe ont échoué à cause de la multiplication des tracas administratifs et de l'absence de soutien des pouvoirs publics. Dans le domaine de l'édition, il existe un ostracisme évident à l'encontre de toute production dans cette langue. Hormis quelques revues associatives de faible dimension, il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul mensuel fonctionnant avec des moyens dérisoires et faisant face à d'énormes difficultés matérielles, financières et administratives. Cette situation est non conforme aux articles 4 et 5 du Pacte.
4. La récente réforme du code pénal vient de porter gravement atteinte à la liberté d'expression en Algérie dans la mesure où de lourdes peines d'amende et de prison sanctionneront désormais « toute personne coupable d'injure, d'insulte ou de diffamation à l'encontre du Président de la République et des institutions de l'Etat », sans que ces notions soient clairement et précisément définies. Cela contredit l'article 4 du Pacte.

Recommandations du Congrès Mondial Amazigh :

Compte tenu des discriminations et du déni de justice dont sont victimes les populations amazighophones d'Algérie, le Congrès Mondial Amazigh présente au Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels, les recommandations suivantes :

- Prier instamment le gouvernement algérien de cesser tout acte discriminatoire à l'égard des populations amazighophones et ce dans les domaines économique, social et culturel.
- Prier instamment le gouvernement algérien d'instaurer une égalité parfaite de traitement des citoyens amazighophones et non amazighophones.
- Prier instamment le gouvernement algérien de cesser tout acte de répression à l'encontre de la population.
- Prier instamment le gouvernement algérien de reconnaître Tamazight comme une des langues nationales et officielles de l'Algérie.
- Prier instamment le gouvernement algérien d'instaurer l'usage de la langue amazighe dans tous les actes de la vie publique.
- Prier instamment le gouvernement algérien de mettre en place un enseignement généralisé, à tous les niveaux d'études, de l'histoire, la langue et la culture amazighes.
- Prier instamment le gouvernement algérien d'abolir le code de la famille afin de rendre sa dignité à la femme algérienne.

En définitive, sans une prise en charges réelle et immédiate des revendications légitimes, telles que formulées par le mouvement citoyen (respect des droits de la personne humaine, liberté, démocratie), il n'a guère d'espoir de voir l'Algérie se mettre durablement sur la voie de la stabilité et du développement.

Par conséquent, le Congrès Mondial Amazigh recommande vivement au Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels d'exiger du gouvernement algérien de se mettre demande effective et sans délai, dans ses textes et surtout dans ses actes, en conformité avec les conventions internationales et en particulier avec le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

d'une manière effective .

Genève, le 12 novembre 2001

Belkacem LOUNES

Le Secrétaire Général du CMA

PROUESSES KABYLES
PAR BELKACEM LOUNÈS - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CMA
lundi 21 janvier 2002

De retour d'un séjour récent en Kabylie, voici quelques-unes de mes impressions d'observateur vivant à l'extérieur du pays.

Malgré des conditions de vie quotidienne que l'on dirait faites spécialement pour saper le moral du citoyen, malgré le poids visible de 9 mois d'une mobilisation populaire non-stop, malgré les difficultés et les lourdeurs liées au mode d'organisation du mouvement citoyen, malgré la répression tant physique que psychologique et la multiplication des coups bas du pouvoir, le mouvement des Aarchs qui anime et encadre la contestation, est toujours debout. Les conclaves des délégués au niveau communal, wilayal et interwilayal se suivent sans répit et leurs résultats sont attendus avec impatience par la population. Et le peuple, sans jamais se tromper, renouvelle sans cesse son soutien à ce mouvement, tout en réexprimant à chaque occasion, son rejet total et définitif du système corrompu, maffieux et assassin qu'on lui impose depuis 40 ans. C'était le cas à Tizi-Ouzou le 20 décembre 2001, à Bgayet le 3 janvier 2002, à Tubiret, à Ouzellaguen, à Akaouj... le 12 janvier 2002 (1 Yennayer 2952). A chaque fois, les manifestants se comptent par dizaines, voire par centaines de milliers de personnes, hommes, femmes, de toutes générations. La mobilisation autour du téléthon en faveur de BRTV est également une mesure de l'engagement des kabyles, dans les villes et villages, même les plus démunis, pour défendre leur identité, leur dignité, leur existence. Et cette adhésion populaire concerne toutes les catégories sociales et professionnelles : industriels, professions libérales, intellectuels, étudiants, ouvriers, paysans, chômeurs, femmes au foyer, enfants...etc. Existe-t-il cas similaire ailleurs en Algérie ? Ailleurs dans le monde ?

Pendant ce temps-là, les basses besognes du pouvoir se poursuivent sans vergogne. Passons sur le « recrutement de délégués Taiwan » dont un certain nombre sont plus à plaindre qu'à blâmer –msakit – et venons-en plutôt à ces attaques qui visent la JSK qui a toujours été le symbole, le lieu et un des principaux instruments de notre émancipation identitaire, y compris et surtout au temps de la dictature de fer de l'époque de Boumediène. Le pouvoir le sait, lui qui n'a ménagé aucun stratagème pour casser la symbiose entre la JSK et la Kabylie. Outre la haine qu'il ne cesse de semer entre kabyles et « arabes », il multiplie les provocations et les tentatives de division des kabyles. C'est en tout cas le sens donné aux déclarations répétées à la TV algérienne, après la victoire du club kabyle en coupe d'Afrique, qui martelaient que cette coupe était « dédiée aux martyrs de Bab-El-Oued », sans aucun mot pour les victimes du printemps noir de Kabylie ! Cynisme ? Racisme délibéré ? Mépris ? Incitation à la révolte ? Et lorsque, ces provocations ne débouchent pas sur la réaction violente escomptée, les barbouzes du pouvoir viennent la semer eux-mêmes, directement sur les stades de Tizi-Ouzou et de Bgayet, comme c'est le cas depuis plusieurs mois. Cela donnera au moins le prétexte aux autorités ou ce qu'il en reste, de fermer ces stades et de tuer ainsi à petit feu les deux grands clubs phares que compte la Kabylie.

Il en est de même de cette « information » selon laquelle Zineddine Zidane - le kabyle- a fait don de 22842 Euros aux victimes de Bab-el-Oued et qu'il a déjà fait un don aux victimes du séisme de Ain-Témouchent. Comme pour nous « rappeler » que notre cher Zizou n'a rien fait pour les victimes du séisme de Ait-Wartilane, ni pour celles du printemps noir de Kabylie.

De quoi regretter d'être kabyle ? De quoi s'auto-haïr ? De quoi semer la suspicion dans l'esprit de chaque citoyen ? Oui, si ce n'était le fait que tout cela est combiné par les hautes sphères du pouvoir en espérant arriver justement à ce résultat.

Qui joue au jeu des manipulations criminelles ? Qui en profite ? En Kabylie, même les enfants le savent et la mémoire retiendra.

Face à une organisation citoyenne populaire et solidaire qui refuse la compromission, le pouvoir algérien ne cesse d'inventer de nouvelles manigances afin de faire éclater la cohésion de cette région. Ni la criminalité et l'insécurité administrées, ni la prostitution programmée, ni la prolifération de la drogue organisée, ni les rumeurs les plus alarmantes savamment diffusées ne sont épargnées à la Kabylie. Demain, il faudra probablement plusieurs décennies avant d'effacer les dégâts laissés par cette politique de la terre brûlée dans cette région.

Le plus important est que l'espoir est plus que jamais permis car le citoyen a définitivement compris qu'il est question aujourd'hui de notre survie en tant que peuple amazigh. Nous nous sommes trop et trop longtemps fourvoyés dans des combats qui non seulement n'étaient pas les nôtres mais qui plus est, ont été menés en définitive contre nous et contre nos valeurs.

Ulac Smah Ulac (pas de pardon) n'est pas qu'un slogan de circonstance, né derrière les barrières de feu des pneus brûlés par une jeunesse révoltée. Il signifie aussi le rejet sans appel d'un système établi par la force contre le peuple, il veut dire plus jamais l'impunité, l'injustice, la corruption, le mépris, la privation de notre langue...etc. En même temps il représente un projet sociétal cohérent avec notre identité, un projet fondé sur les valeurs humaines universellement reconnues.

La diaspora kabyle où qu'elle soit établie n'a, jusqu'à présent, pas donné la juste mesure de son potentiel d'aide à la construction d'un tel projet. La Kabylie attend beaucoup d'elle. Le déficit de structuration des amazighs à l'étranger explique en grande partie l'émiettement des efforts dont certains ont été malgré tout remarquables lors des événements de Kabylie du printemps dernier. La conscience de ce manque d'organisation est aujourd'hui présente chez tous les responsables associatifs et chez les intellectuels.

C'est une raison supplémentaire d'espérer et de croire en la capacité de notre peuple à prendre son destin en main et de marcher, comme le disait Dda Lmulud, vers sa libération. La déclaration unilatérale de Yennayer comme journée de fête nationale et sa célébration avec un faste particulier cette année, est un des signes qui indiquent que nous sommes bien dans cette voie.

Grenoble, le 20/01/2002 Belkacem Lounès

CONGRES MONDIAL AMAZIGH AGRAW AMADLAN AMAZIGH

C.M.A BP 60 – 75861 Paris cedex 18

TI/Fx : 33.4.76.25.85.86 - www.congres-mondial-amazigh.org - email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

DECLARATION

Il aura fallu presque une année de souffrances jamais égalées depuis l'indépendance du pays, la perte de plus d'une centaine de vies humaines et des blessés par milliers, une région en état d'insurrection permanente, pour que le chef de l'Etat algérien daigne enfin "s'exprimer" publiquement sur la tragédie que vit la Kabylie.

Cette sortie médiatique de Mr Bouteflika, faite le 12 mars 2002 devant un public trié et des caméras en service commandé, intervient après que le pouvoir algérien eut constaté l'échec patent de sa "politique kabyle", une politique fondée à la fois sur la répression, les tentatives de manipulation de l'opinion et la corruption de quelques personnes, brutalement érigées en pseudo-délégués "dialoguistes". Ce discours est également prononcé au moment où le mouvement citoyen des Aarchs a décidé le rejet des prochaines échéances électorales.

Le pouvoir algérien qui s'est lui-même conduit dans cette impasse, tente aujourd'hui, par un discours démagogique et trompeur, de se trouver une sortie honorable en organisant un grand-messe digne des années de plomb, dont seuls les régimes totalitaires ont le secret.

Alors que la population attendait des actes concrets, avec notamment la satisfaction des revendications contenues dans la plate-forme d'El-Kseur, le discours présidentiel a été, une fois de plus, un discours vide de sens, sans annonce de décisions réelles ni échéancier précis, se contentant de multiplier les promesses dont les citoyens sont gavés.

Quelle crédibilité accorder à Mr Bouteflika, lui qui excelle dans l'art du double langage et des engagements non tenus? N'est-ce pas lui qui avait promis la plus stricte application des conclusions du rapport Issad, alors que les assassins et les commanditaires sont toujours en fonction ? N'est-ce pas sous sa haute responsabilité que les marches pacifiques des citoyens de Kabylie ont été à maintes reprises sauvagement réprimées ? N'est-ce pas lui qui de manière méprisante et arrogante avait déclaré que : "jamais tamazight ne sera officielle..." ?

Il est par conséquent clair que ce « message à la nation » n'est que l'ultime manœuvre d'un pouvoir qui veut coûte que coûte ramener provisoirement le calme, le temps d'organiser le simulacre d'élections nécessaire pour assurer une légitimité apparente. Son prédécesseur n'avait-il pas signé un décret présidentiel pour la réhabilitation et la promotion de l'amazighité à la veille des élections présidentielles en 1995 ? Et nous savons actuellement où en est l'enseignement de tamazight à l'école. En réalité, il n'y avait aucune volonté politique pour concrétisation des dispositions dudit décret présidentiel. Veut-on rééditer le même scénario ?

Concernant la question identitaire, que l'on ne se trompe pas. Il n'y a aucune réelle avancée dans ce discours qui "découvre" enfin, en ce début de 3ème millénaire, que tamazight est une langue nationale en Algérie! Le Congrès Mondial Amazigh renvoie Mr Bouteflika au point 8 de la plate-forme d'El-Kseur qui réclame "la satisfaction de la revendication amazighe dans toutes ses dimensions (identitaire, civilisationnelle, linguistique et culturelle) sans référendum et sans conditions et la consécration de tamazight en tant que langue nationale et officielle".

Sur ce point, le CMA a déjà interpellé les instances internationales depuis longtemps. C'est ainsi que lors de sa 27ème session tenue en novembre 2001 à Genève, le Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels a fermement recommandé à l'Etat algérien de "prendre toutes les mesures pour reconnaître la langue amazighe comme langue officielle".

Par conséquent, le Président est loin de satisfaire la revendication populaire de l'officialisation de tamazight et encore moins les autres points de la plate-forme d'El Kseur.

En définitive, devant l'attitude faussement conciliante du pouvoir algérien, le mouvement citoyen de Kabylie a toutes les raisons de demeurer vigilant. Les mois à venir sont plus que jamais chargés d'incertitudes et de risques de dérives répressives.

En tout état de cause, le Congrès Mondial Amazigh renouvelle son soutien indéfectible au mouvement citoyen des Aarchs de Kabylie dans son noble combat pour la liberté et la dignité. Le CMA ne ménagera aucun effort pour faire connaître les revendications légitimes contenues dans la plate-forme d'El-Kseur et susciter des solidarités internationales avec ce mouvement citoyen d'essence démocratique et pacifique.

Conformément à sa mission, le Congrès Mondial Amazigh, ONG internationale de défense des droits du peuple amazigh, saisit cette occasion pour alerter une nouvelle fois, Mr Koffi Annan, secrétaire général de l'ONU, Mme Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Mrs les Présidents du Parlement Européen, du Conseil de l'Union Européenne et de la Commission Européenne sur les graves menaces qui pèsent sur la Kabylie à court terme.

Paris, le 15/03/2002

Le Bureau du CMA.

CONGRES MONDIAL AMAZIGH

AGRAW AMADLAN AMAZIGH

C.M.A BP 60 – 75861 Paris cedex 18

Tel/Fx : 33.4.76.25.85.86 - www.congres-mondial-amazigh.org - email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

DECLARATION

Le Congrès Mondial Amazigh (CMA) qui suit avec une grande attention les « événements de Kabylie » depuis leur début en avril 2001, suite à l'assassinat du lycéen Massinissa Guermah dans les locaux de la gendarmerie de At-Douala, est aujourd'hui consterné par le « traitement » tragique que fait subir le gouvernement algérien à toute une région peuplée d'environ 8 millions d'amazighophones (berbérophones). Depuis une semaine, le pouvoir algérien a tout simplement déclaré la guerre à la Kabylie, une guerre d'une grande cruauté qui a déjà fait 4 morts parmi la population, des centaines de blessés et d'arrestations, et les premières condamnations d'une extrême sévérité.

La répression vise depuis quelques jours principalement les délégués du mouvement citoyen des Aarchs dont plusieurs dizaines ont déjà été incarcérés. Pourtant, ce sont ces délégués démocratiquement élus par la population qui ont toujours prôné des actions pacifiques et empêché que la situation ne dégénère. Leur arrestation n'est-elle pas alors l'expression d'une volonté délibérée de pousser les citoyens à une réaction désespérée pour mieux justifier leur massacre à grande échelle ? Les tués, les blessés, les tortures, les violations de domicile, les violences physiques et psychologiques infligées quotidiennement à toute la population kabyle, ne sont-ils pas aussi les instruments de cette stratégie qui pousse à la révolte, alibi idéal qui sera ensuite exploité par le gouvernement pour commettre encore plus de crimes institutionnels ?

Pourtant, au lendemain du discours présidentiel du 12 mars 2002 qui se voulait apaisant, on était en droit de s'attendre à des mesures concrètes allant dans le sens de la satisfaction des revendications populaires. Aujourd'hui, cette vague de répression d'une violence qui rappelle les jours les plus noirs du « printemps noir 2001 », prouve une fois de plus, le double langage du pouvoir algérien : Leçons de démocratie verbale pour la façade destinée à l'extérieur et pratiques dictatoriales à usage interne.

Le mépris envers le peuple est illustré particulièrement par cette manie du chef de l'Etat algérien à aller de conférence en sommet international, se faisant passer pour un chef d'Etat normal d'un Etat normal, sans aucune considération pour toute une région représentant un tiers de la population du pays, qui vit le martyre depuis bientôt une année.

Le Congrès Mondial Amazigh exprime sa vive indignation face aux pratiques machiavéliques du pouvoir algérien qui, faute d'avoir réussi à corrompre et à diviser le mouvement citoyen, tente aujourd'hui de pacifier la Kabylie en ordonnant la terreur d'Etat. Le CMA condamne avec la plus grande vigueur ces agissements dont les conséquences incombent entièrement au seul gouvernement. Aux côtés des populations de Kabylie, le CMA exige :

- la libération immédiate de tous les détenus,
- la fin immédiate des expéditions punitives des escadrons de police,
- l'arrestation des assassins et de leurs responsables,
- la satisfaction pleine et entière des revendications légitimes contenues dans la plate-forme d'El-Kseur.

En ces circonstances tragiques, le CMA, organisation internationale de défense des droits du peuple amazigh, réitère sa totale solidarité avec le mouvement des Aarchs et exprime sa sympathie aux familles et amis de tous les martyrs de la dignité et de la liberté. Par ailleurs, le Congrès Mondial Amazigh lance un appel pressant aux instances onusiennes et européennes afin d'user de tous les moyens à leur disposition pour stopper l'agression du pouvoir algérien à l'encontre des populations de Kabylie.

Paris, le 28 mars 2002

le Bureau du CMA.



CONGRES MONDIAL AMAZIGH

ⴰⵣⵓⵏ ⴰⵎⴰⵣⵉⵖ ⴰⵎⴰⵔⴰⵏ
AGRAW AMADLAN AMAZIGH

C.M.A BP 60 - 75861 Paris cedex 18 - Tél/Fax : 33.4.76.25.85.86
Email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr - www.congres-mondial-amazigh.org

Sous Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme 20^{ème} session du Groupe de Travail pour les Peuples Autochtones (Palais des Nations, Genève, 22-26 juillet 2002)

Monsieur Le Président,
Mmes, Mrs les membres du Groupe de Travail,
Mmes, Mrs les représentants des peuples autochtones

J'ai l'honneur de prononcer ces quelques mots au nom du Congrès Mondial Amazigh, ONG de défense et de promotion des droits du peuple amazigh (berbère), établi depuis toujours dans la région Afrique du Nord que nous appelons nous, *Tamazgha*. Faute de statistiques fiables, nous estimons entre 30 et 40 millions le nombre d'amazighophones aujourd'hui dispersés sur une dizaine d'Etats.

Malgré les politiques de domination ou d'extermination dont ils ont fait l'objet par les différentes vagues d'invasisseurs du nord et de l'est, les amazighs ont su résister et préserver tant bien que mal leur identité historique, en particulier leur langue et leur culture, en se réfugiant dans les régions montagneuses ou dans le désert du Sahara. Mais ces territoires (Aurès, Djurdura, Atlas, pays touareg...) sont économiquement ingrats et surtout marginalisés par les Etats, ce qui rend les conditions de vie, là plus qu'ailleurs, extrêmement précaires. Cela n'empêche pas pour autant les Etats de venir s'approprier sur ces mêmes territoires les ressources naturelles existantes comme le pétrole, le gaz ou l'uranium ou d'exploiter la culture amazighe uniquement comme folklore pouvant attirer le touriste.

Et lorsque les amazighs osent élever la voix pour réclamer ne serait-ce qu'un minimum de considération et de respect de la part de ces Etats, toute la panoplie répressive est immédiatement et implacablement mise en œuvre, à des degrés et sous des formes les plus divers.

Aux Iles Canaries, le peuple amazigh autochtone a échappé de justesse à son extermination physique par l'occupant espagnol dès le 15^{ème} siècle, au prix d'une assimilation forcée aujourd'hui quasiment achevée. En plus de cela, l'administration et les multinationales espagnoles poursuivent leurs pratiques coloniales de pillage des richesses et de discrimination à l'égard des canariens, notamment dans le domaine de l'emploi et des salaires.

En pays touareg, des milliers de civils ont été massacrés par les armées maliennes et nigériennes dans les années 90, en toute impunité et dans le silence international le plus absolu. En Tunisie et en Libye, les militants pour les droits des amazighs subissent la terreur policière et les menaces de mort ou de prison afin de les dissuader de toute revendication. Même l'usage public de la langue amazighe est prohibé dans ces pays. Je laisse le soin à mes frères amazighs du Maroc ici présents, d'exposer la situation qui prévaut dans ce pays.

Aujourd'hui encore et depuis plus de 15 mois, la région amazighophone de Kabylie en Algérie, peuplée d'environ 8 millions de personnes est soumise à un état d'exception draconien qui a déjà fait 115 morts par balles et plus de 5000 blessés dont environ la moitié resteront handicapés à vie. Le rapport d'enquête de la commission Issad met clairement en cause les forces de l'ordre qui, je cite, *ont utilisé des armes de guerre contre les populations civiles*. Aucune suite n'a été donnée aux conclusions de ce rapport malgré les promesses du président de la république. A l'heure actuelle,

plusieurs dizaines de délégués de la population sont injustement incarcérés dans les prisons de Tizi-Ouzou, Béjaïa et Bouira. Pour protester contre leur détention arbitraire, ils ont entamé il y a quelques semaines une grève de la faim et leur état de santé est très préoccupant. En même temps, la population leur manifeste quotidiennement son soutien et réclame la libération de ceux qu'elle considère comme des détenus politiques, en organisant notamment des sit-in devant les prisons et les tribunaux. Face à cette situation de tension permanente, le gouvernement algérien use de toutes les méthodes non pas pour dénouer la crise, mais dans le seul but d'éliminer le mouvement citoyen des Aarchs de Kabylie que s'est donnée démocratiquement la population pour porter ses revendications politiques, économiques, sociales et identitaires. Les tentatives de manipulation et de corruption d'individus, le double langage, les intimidations et la violence policière sont les pratiques les plus courantes des services de police algériens en Kabylie, y compris à l'encontre d'élus locaux qui refusent de servir de simples relais du gouvernement.

La Kabylie est punie aujourd'hui parce qu'elle dénonce haut et fort la domination de l'idéologie arabo-islamique importée, imposée à la grande majorité des amazighs et appliquée avec zèle par des pouvoirs totalitaires qui visent à terme la disparition de ce peuple. Les Etats qui se sont construits sur les territoires des amazighs ont une conception du droit qui nie l'existence du peuple autochtone amazigh et par conséquent ont des pratiques parfaitement coloniales à son égard.

Compte tenu de la menace permanente qui pèse sur notre survie même en tant que peuple et civilisation plusieurs fois millénaires, compte tenu aussi du fait que les pouvoirs dans les pays où nous vivons ne connaissent de dialogue que la répression, le Congrès Mondial Amazigh n'a pas d'autre ressource que de se tourner vers les instances internationales et en particulier les Nations Unies pour leur demander d'agir sans tarder en conformité avec leurs principes et textes fondateurs pour éviter ce génocide programmé.

En tout état de cause, nous nous félicitons de l'existence d'un certain nombre d'instruments des Nations Unies sur lesquels nous nous appuyons déjà et nous fondons de grands espoirs sur la prochaine Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Considérant cette situation alarmante, particulièrement dans la région de Kabylie en Algérie, le Congrès Mondial Amazigh prie instamment le GTPA et les différents organes des Nations Unies,

- de demander au gouvernement algérien de libérer immédiatement les détenus politiques du mouvement citoyen des Aarchs de Kabylie et de cesser ses actes de répression,
- de demander au gouvernement algérien et à tous les autres gouvernements, de donner satisfaction pleine et entière aux revendications politiques, économiques, sociales, culturelles et linguistiques des amazighs,
- de prévoir dans les délais les plus courts possibles, une visite en Kabylie et dans les autres régions amazighes, de Mr R. Stavenhagen, rapporteur spécial des Nations Unies pour les peuples autochtones,
- de prendre les mesures adéquates afin que les Etats reconnaissent le statut et les droits du peuple autochtone amazigh et le fassent bénéficier d'une *discrimination positive* qui protège son identité culturelle et lui permette l'exercice de son droit à sa terre et à ses richesses,
- de demander aux différents Etats de reconnaître le droit des amazighs à leur autodétermination, comme moyen de prévention et/ou de résolution des conflits avec les Etats,
- de déclarer et de mettre en œuvre le droit d'ingérence dans tous les cas de violations graves et répétées des droits de l'homme,
- d'exiger des gouvernements nord africains la mise en conformité de leurs textes et surtout de leurs actes, avec les principes et les instruments juridiques des Nations Unies.

Je vous remercie.

Genève, le 24-07-2002

Belkacem LOUNES
Secrétaire Général